Soixante-quatorzième année. — N° 207. Le Numéro : 1 fr. 50. Samedi 29 Août 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Étranger :			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 783 du 13 août 1942 complétant la loi du 7 septembre 1941 instituant un tribunal d'Etat (p. 2954).

Loi n° 785 du 18 août 1942 relative aux banques populaires (p. 2954).

Loi n° 804 du 20 août 1942 modifiant le délai fixé par l'article 13 de la loi n° 467 du 3 avril 1942 introductive des statuts de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés (p. 2954).

Loi n° 815 du 26 août 1942 relative à l'enfance déficiente ou en danger moral (p. 2954).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 2954).

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres de sociétés secrètes ayant souscrit une fausse déclaration (33e liste) (p. 2957).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêtés du 1er août 1942 relatifs aux indemnités allouées :

Aux médecins examinateurs et vérificateurs de l'administration centrale (p. 2958).

Aux médecins examinateurs et vérificateurs de la commission supérieure des soins gratuits (p. 2958).

Aux médecins examinateurs et vérificateurs et aux médecins militaires retraités employés comme vacateurs de la commission consultative médicale (p. 2958).

Au médecin chargé du service médical du secrétariat général des anciens combattants (p. 2959).

Ministère de la justice.

Décret n° 2649 du 26 août 1942 portant retrait de la nationalité française (p. 2959).

Arrêtés portant relèvement de fonctions et délégation de fonctions (magistrature) (p. 2963).

Arrêtés portant admission à la retraite, rappel à l'activité et délégation de fonctions (juges de paix et suppléants de juges de paix) (p. 2963).

Arrêtés portant relèvement de fonctions, admission à la retraite et acceptation de démission (greffiers) (p. 2963).

Ministère des finances.

Décret n° 2674 du 28 août 1942 relatif à la réduction des prix de vente à l'intérieur de deux variétés de cigarettes de vente courante (p. 2963).

Arrêté portant mutation et nominations de receveurs particuliers des finances (rectificatif) (p. 2964).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêté portant nominations (comité particulier du commerce de la pâtisserie, de la chocolaterie et de la confiserie) (p. 2964).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 2964).

Instruction du 24 août 1942 relative à la circulation des fruits et légumes frais (p. 2964).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nominations et transfert (enseignement supérieur) (p. 2964).

Arrêtés portant nominations (comité de direction de la fédération française de boules et de la fédération française de cyclisme) (p. 2964).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Décret conférant la médaille militaire à titre posthume (rectificatif) (p. 2965).

Liste des étudiants vétérinaires admis à l'emploi de vétérinaire élève officier de l'active à l'école militaire de la cavalerie, du train et de la garde (p. 2965).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêtés portant nominations (chambres de commerce de Roanne et de Bourg) (p. 2965).

Secrétariat d'Etat au travail.

Décret n° 2269 du 31 juillet 1942 portant attribution d'avantages au profit des vieux travailleurs salariés quittant une ville de plus de 50.000 habitants pour s'établir dans une commune rurale (p. 2965).

Arrêté du 2 juillet 1942 relatif à des frais de tournées (p. 2966).

Arrêtés du 12 août 1942 portant enregistrement et approbation des statuts de sociétés de secours mutuels (p. 2966).

Arrêté portant nomination (commission provisoire d'organisation de la famille professionnelle de la production des métaux) (p. 2966).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté du 18 août 1942 relevant les péages perçus au port d'Oran au profit de la chambre de commerce (p. 2966).

Arrêté du 18 août 1942 portant modification de la composition de la commission centrale des automobiles et de la circulation générale (p. 2967).

Arrêté portant nomination (commission centrale des automobiles et de la circulation générale) (p. 2967).

Arrêté portant admissions et nominations (corps des ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat) (p. 2967).

Arrêtés portant affectations et plaçant dans la position hors cadre (ponts et chaussées) (p. 2967).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Décret n° 2639 du 26 août 1942 étendant aux colonies les dispositions de la loi du 31 mars 1942 abrogeant le décret-loi du 1er septembre 1939, relatif aux significations d'oppositions et de cessions faites entre les mains des comptables de deniers publics (p. 2967).

Arrêté chargeant un gouverneur des fonctions de directeur adjoint (direction des affaires politiques) (p. 2968).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Sociétés étrangères d'assurances : Avis d'agrément et de retraits de représentants responsables (p. 2968).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Décision réglementaire du 1er août 1942 relative aux redevances pour l'utilisation des blés tendres métropolitains dans la semoulerie (p. 2968).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Communiqué officiel n° 99 de la direction du service des prisonniers de guerre relatif à la répression des vols de colis ou d'objets adressés ou destinés aux prisonniers de guerre (p. 2968).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL.

Avis de concours pour l'emploi de contrôleur de la caisse autonome de retraités des ouvriers mineurs (p. 2968).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de cantonnier chef des routes nationales dans le département du Nord (p. 2968).

LOIS

LOI n° 785 du 18 août 1942 relative aux banques populaires,

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les sociétaires d'une banque populaire ne peuvent, en aucun cas, à aucun moment et sous quelque forme que ce soit, recevoir en remboursement de leur apport une somme excédant la fraction libérée des parts sociales dont ils sont titulaires. En particulier, les réserves et provisions constituées par la société ne peuvent donner lieu à une répartition entre ses membres.

Art. 2. — Lorsque après remboursement des dettes sociales, y compris les avances de toute nature consenties par l'Etat et la chambre syndicale, des frais de liquidation et de la fraction libérée des parts sociales, la dissolution ou la liquidation d'une banque populaire fait apparaître un excédent d'actif, le montant de cet excédent est versé au fonds collectif de garantie institué par l'article 6 de la loi du 13 août 1936. Toutefois, la chambre syndicale peut, avec l'agrément du secrétaire d'Etat aux finances, lui donner pour tout ou partie une autre affectation conforme aux intérêts du crédit populaire.

Art. 3. — Les dispositions de l'article précédent sont applicables, après reversement des avances de toute nature reçues de l'Etat et de la chambre syndicale, à l'excédent d'actif d'une société qui a perdu, pour quelque cause que ce soit, son titre de banque populaire. Le montant de cet excédent est déterminé, à défaut d'entente amiable, par un expert choisi par l'assemblée générale extraordinaire de la société et agréé par la chambre syndicale. Il est immédiatement exigible à l'encontre de la société intéressée.

Art. 4. — L'article 2 de la loi du 17 mars 1934 est complété par les dispositions suivantes:

« Le retrait d'agrément implique l'obligation de cesser immédiatement toutes fonctions ressortissant au crédit populaire et notamment celles d'administration et de gestion dans la société.

« Si, après notification d'un retrait d'agrément, le conseil d'administration de la banque n'a pas pris, dans le délai de quinze jours, les dispositions que cette décision comporte, la chambre syndicale peut, avec l'agrément du secrétaire d'Etat aux finances, prononcer la suspension du conseil d'administration et procéder à la nomination d'un administrateur provisoire.

« Ce dernier est obligatoirement choisi parmi les présidents, les vice-présidents, les administrateurs ou le personnel de direction des banques populaires.

« Sans préjudice des dispositions de l'article 11 de la loi du 24 juillet 1929 et de l'article 20 du décret du 21 décembre 1936, le présent article est applicable aux banques populaires qui ne satisferaient pas ou n'auraient pas satisfait à leurs obligations envers l'Etat ou la chambre syndicale ».

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 18 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

LOI n° 804 du 20 août 1942 modifiant le délai fixé par l'article 13 de la loi n° 467 du 3 avril 1942 introductive des statuts de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Le délai de quatre mois prévu par l'article 13 de la loi n° 467 du 3 avril 1942 pour présenter aux conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés les demandes d'inscription au tableau est prolongé de deux mois.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 20 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'éducation nationale,
ABEL BONNARD.

Le secrétaire d'Etat
à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

LOI n° 783 du 13 août 1942 complétant la loi du 7 septembre 1941 instituant un tribunal d'Etat.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 11 de la loi du 7 septembre 1941 instituant un tribunal d'Etat est complété comme suit:

« Seront également applicables les peines accessoires ou complémentaires prévues par lesdites dispositions ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 13 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

LOI n° 815 du 26 août 1942 relative à l'enfance déficiente ou en danger moral.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Le chef du Gouvernement est chargé d'assurer la coordination entre les différentes administrations ayant dans leurs attributions des questions concernant l'enfance déficiente ou en danger moral.

Il arrête le programme d'ensemble des mesures nécessaires. Il en suit l'exécution.

Art. 2. — Le chef du Gouvernement peut déléguer les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article précédent à l'un des secrétaires d'Etat qui l'assistent.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 26 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'éducation nationale,
ABEL BONNARD.

Le secrétaire d'Etat à la santé,
RAYMOND GRASSET.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat
auprès du chef du Gouvernement,
A[1] PLATON.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie.

(5e additif.)

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription de l'intéressé.

Peuvent figurer parmi ces listes des membres des sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître au vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

Grand Orient de France (suite).

Berrard (Léon-Georges-Albert), comptable, C° D. H. P., Beyrouth (Syrie), 3° L.'. « Syria », Beyrouth. Dél.'. Jud.'. 1930-1932-1933-1934.

Berrens (Sylvain), professeur, 3, rue de la Poste, Asnières, 3° L.'. « Etoile Polaire », Paris. Secr.'. adj.'.

Berrou (Lucien), employé C° E. C. F. M., 32, avenue Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, 3° L.'. « Espérance », Bourg-la-Reine, 1er sur.'. 1934.

Berruel (Roger-Jules-Gabriel), employé de commerce, 93, boulevard Voltaire, 82, rue Lamarck, Paris, 3° L.'. « Vrais Amis », Paris, Grd.'. Exp.'. 1932-1933-1934.

Bert (Jean), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, 92, rue Sadi-Carnot, Puteaux, 3° L.'. « Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise », Paris. Secr.'. 1934-1935.

Berta (Emilien), fabricant de tôlerie, 8, rue de Colmar, Paris, 3° L.'. « Le Chantier des Egaux », Paris, Hosp.'. 1920.

Berteaux (Edouard), commandant infanterie coloniale, Dakar-Hanoï (Indochine), 3° L.'. « Solidarité », Cherbourg. L.'. « Etoile Occidentale », Dakar. Dél.'. Jud.'. 1933.

Berthe (Albert-Georges), représentant, 5, rue de Roulle, Paris, 3° L.'. « Travailleurs Socialistes France », Paris. Dél.'. Jud.'. 1934.

Berthelot (André-Charles-Hubert), inspecteur princ. contr. directes, 22, avenue des Etats-Unis, Chaumont, boulevard de Cimiez, Nice, 3° L.'. « Les Cœurs Unis », Vesoul. Dél.'. Jud.'. 1935.

Berthelot (Emile), directeur d'école, 115, rue du Mont-d'Arène, Reims, L.'. « Sincérité », Reims, 2e surv.'. 1927-1928.

Berthelot (Maurice-Alfred), cultivateur, Champlay (Yonne), 3° L.'. « Le Phénix », Joigny. Dél.'. Jud.'. 1930.

Berthelot (Victor), juge de paix, Tonneins, Chalais (Charente), 3° L.'. « Union Africaine », Oran. L.'. « Concorde et Tolérance », Angoulême. Dél.'. Jud.'. 1935.

Berthet (Isidore), commissionnaire, 12, rue de Berry, 4, rue du Rocher, Paris. 3° L.'. « Evolution », Paris, 2e surv.'. 1927.

Berthommier (Maxime), chef London-Hôpital, London (Angleterre). L.'. « Hiram », Londres, 1er surv.'. 1926.

Bertrand (Emile), homme d'affaires, contentieux, 59, rue de Rivoli, Paris. 2° L.'. « Admirateurs de Saint-Just », Paris. L.'. « Paix, Travail et Solidarité », Paris. Dél.'. Jud.'.

Bertrand (Emile-Ernest), instituteur retraité, Bédarieux, 3° L.'. « Les Vrais Amis Réunis », Bédarieux. Trés.'. 1920 à 1926, 1931 à 1941.

Bertrand (Emile-Auguste), chef de gare ou rédacteur principal au Paris-Lyon-Méditerranée, la Bastide (Lozère), 101, rue des Charmettes, Lyon, 3° L.'. « Asile du Sage », Lyon. Grd.'. Exp.'. 1931-1932-1933.

Bertrand (Félix), joaillier, 84, Lane Brixton, Londres, S. 2N. A. 32, Graiville Gardens, London W12, 3°, 32° L.'. « Sincérité », New-York, L.'. « Hiram », Londres, 2e surv.'. 1930-1931-1932-1933.

Bertrand (Félix-Eugène-Martial), professeur, Saint-Louis (Sénégal), 3°, L.'. « Avenir du Sénégal », Saint-Louis. L.'. « Sincère Union et Vrais Amis Réunis ». Dél.'. Jud.'. 1930.

Bertrand (Jacques), juge d'instruction, procureur de la République, conseiller à la cour d'appel d'Alger, 3° L.'. « Libre Pensée », Narbonne. L.'. « Le Devoir Social », Mont-de-Marsan. L.'. « Les Chevaliers Unis », Lyon. 1er surv.'. 1931. Orat.'. 1932.

Bertrand (Louis), juge d'instruction, Dax (Landes), L.'. « Le Devoir Social », Mont-de-Marsan. Dél.'. Jud.'. 1920.

Bertucchi (Julien), sous-directeur, maison du Colon, Philippeville, 1° L.'. « Les Enfants de Mars », Philippeville. Couv.'. 1937-1938.

Bes (Léon), chef de section aux assurances sociales, Nantes, 13, allée de Saint-Simon, Toulouse, 3 L.'. « Encyclopédique », Toulouse. Officier de L.'.

Besagni (René-Georges-Albert), collecteur de perception, Meknès (Maroc), 3° L.'. « Hippone », Bône, L.'. « Etoile de Zehroun », Meknès. Grd.'. Exp.'. 1930.

Besançon (Gaston), garagiste mécanicien, les Andelys (Eure). 3° L.'. « Etoile Polaire », Paris. L.'. « Etoile Neustrienne », Vernon. Hosp.'. 1935.

Besnard (Louis), député, conseiller général, Villiers-sur-Loir (Loir-et-Cher). L.'. « Evolution sociale », Vendôme. Or.'. 1926-1927-1928.

Besnard (Robert), industriel, 30, rue d'Auteuil, Paris. L.'. « Les Etudiants », Paris. Dél.'. Jud.'. 1931-1932-1933.

Bessard (Urbain), propriétaire et conseiller d'arrondissement, Tournus. L.'. « La Concorde », Tournus. Vén.'. 1922-1925.

Besseat (Joseph), mécanicien, 5, rue Trarieux, Lyon. 3° L.'. « Les Amis de la Vérité », Lyon. Hosp.'. 1931-1932-1933.

Besseghini (Jean), maître d'hôtel, maison Maccarie, quartier Miramas, 25, boulevard de la République, Beausoleil. 3° L.'. « Helios », Beausoleil. Hosp.'. 1933.

Bessière (Gustave), rédacteur au ministère de l'intérieur, 130, avenue Mozart, Paris; 160, avenue de Suffren, Paris; 12, avenue de Versailles, Paris. 3° L.'. « Les Vrais Amis Réunis », Carcassonne. L.'. « La Clémente Amitié », Paris. Hosp.'. 1937.

Besson (René-Mathias), cafetier, conseiller municipal, Rives-Thonon. 3° L.'. « Avenir du Chablais », Thonon-les-Bains. Hosp.'. 1936-1937.

Besvel (Julien), mécanicien robinetier, 317, rue de Belleville, Paris; 57, rue Rébeval, Paris. 3° L.'. « La Renaissance », Paris. Dél.' Jud.'. 1932.

Betron (André), comptable, 50, rue Victor-Hugo, Nanterre. 3° L.'. « Pythagore », Paris. 3e surv.'. 1935.

Bettinger (Lucien-Charles), docteur en médecine, 12, rue Cagné, Reims; 33, rue Chabaud, Reims. 3° L.'. « Sincérité », Reims. Dél.'. Jud.'. 1926-1927-1928-1929.

Beulaygue (Louis-Lucien), docteur en médecine, 5, place Félix-Faure, Paris. L.'. « Les Zélés Philanthropes », Paris. Vén.'. 1931.

Bevilacqua (Evidio), sculpteur, 52, Wilmington-Square, Londres W. C. I. (Angleterre). 3°-18° L.'. « Humanitas », Londres. L.'. « Hiram », Londres. Vén.'. 1929.

Beydon (Louis-Henri-Achille), employé des postes, télégraphes et téléphones, Guelma ou Sétif (Constantine). Contrôleur guichets postaux, Paris. 3° L.'. « Fraternelle de Kalama », Guelma. Secr.'. 1926-1927-1928. L.'. « Hippone », Bône.

Beylot (Gilbert), employé de chemins de fer retraité, 43 *bis*, impasse Quesnay, Sotteville (Seine-Inférieure). 3° L.'. « La Vérité », Rouen. 2e surv.'. 1930-1931-1933-1936.

Bezançon (Paul-Jules), cultivateur, maire de Soupir (Aisne). L.'. « Le Phare Soissonnais », Soissons. 1er surv.' 1934-1936.

Bezenac (de) (Marcel), négociant, rue de la Croix-Rouge, Yvetot (Seine-Inférieure). 3° L.'. « Triple Unité », Fécamp. Dél.'. Jud.' 1934.

Beziat (Léon), hôtelier, 5, rue du Chapeau-Trompette, Bordeaux. 3° L.'. « Amis Réunis », Bordeaux. Dél.'. Jud.'. 1936.

Béziès (Alphonse-Jules-Henri), chef de secteur, direction de la garde des communications, adjoint au commandant de station de Marseille, Toulon. L.'. de Strasbourg. Officier de L.'.

Bianconi (Jean-Laurent), fonctionnaire retraité, employé au ministère de la justice, 138, rue Brunel, Paris. 3° L.'. « Humanité Future », Juvisy. 2e surv.'. 1930.

Biau (Paul-Jules), bijoutier, agent d'assurances, comptable, 66, route d'Uzès, Nîmes; 3, rue Villegoudon, Castres. 3° L.'. « La Foi Maçonnique », Castres. L.'. « Echo du Grand Orient », Nîmes. Dél.'. Jud.'. 1930-1931-1933.

Biaudet (Emile), secrétaire en chef à la mairie, Chaumont, 3° L.'. « Etoile de la Haute-Marne », Chaumont. Dél.' Jud.'. 1929.

Bibily (Paul-Emile), agent de tourisme, navigation, voyages, 55, West, 42 nd Street New-York City, 3° L.'. « Atlantide », New-York. Vén.'. 1928-1930-1931-1932.

Bicard (Achille), consul, Strasbourg. 18° S.' Ch.'. « Les Frères Réunis ». Strasbourg.

Bicie (Jean-Marcel-Gérard), commis au Trésor, Ruffec (Charente), Bordeaux, 3° L.'. « La Persévérance », Saumur, L.'. « Germinal », Ruffec. Secr.'. 1930.

Bidard (Maurice-Robert-Louis), gardien de bureau, 103, rue des Couronnes, Paris, 3° L.'. « La Renaissance », Paris. 2e Sur.'. 1931 à 1934.

Bidault (André-Henri-René), entrepreneur de charpente, industriel, 20, rue de l'Espérance, la Madeleine (Nord), 3° L.'. « Lumière du Nord », Lille, M.'. des Cér.'. 1931. L.'. « Evolution morale », Lille.

Bidegorry (Pierre-Jean), cuisinier, 12, Chaucer Road Herne Hill, Londres S. E. 24 (Angleterre), R. D. S. Ei I Lillie Grorow Court W1, 18° L.'. « Hiram », Londres. Grd.'. Exp.'. 1930-1931.

Biegler (Julien-Maurice), employé à la C° de l'Est, 190, avenue Michel-Bizot, Paris, 3° L.'. « Avenir du Chablais », Thonon-les-Bains, Dél.'. Jud.'. 1938.

Bielle (Etienne), négociant, bonneterie en gros, boulevard Carnot, Agen, 3° L.'. « La Vraie Fraternité », Agen. Hosp.'. 1928 à 1931.

Biendine (Victor), employé aux postes, télégraphes et téléphones, 52, route d'Abbeville, Amiens. L.'. « Picardie », Amiens Hosp.'. 1929.

Biez (Pierre-Charles), avoué, 68, rue d'Ecosse, Dieppe, 3° L.'. « Le Phare de la Liberté », Dieppe. Dél.'. Jud.'. 1929-1930.

Bigand (Eugène), secrétaire de police, Mascara. L.'. « Etoile de Mascara », Mascara. Grd.'. Exp.'. 1928-1929.

Bigard (Marcel), cuisinier, 8, rue de l'Ourcq, Neuilly-sur-Seine, 3° L.'. « Les Amis de la Tolérance », Paris, Dél.'. Jud.'. 1931-1933.

Bigeon (Benjamin-Albert-Frédéric), chef des services techniques de l'agriculture, Pnom-Penh, Cauchy-la-Tour (Pas-de-Calais), 3° L.'. « L'Avenir Khmer », Pnom-Penh. Hosp.'. 1930-1934 L.'. « Les Démophiles », Tours.

Bigere (Jean-Alphonse), notaire, Villeneuve-sur-Lot. L.'. « Le Réveil » Villeneuve. Dél.'. Jud.'. 1920.

Bignon (Louis-Hippolyte), maire de Morainville-Damville (Eure), 18° L.'. « Union et Progrès », Pacy-sur-Eure.

Bigot (Jules-Vivien), officier d'administration en retraite, conducteur de travaux, 160, rue du Cherche-Midi, Paris, ou 30 ou 50, rue Broca, Paris, 3° L.'. « Les Précurseurs », Clichy. Trés.'. 1933-1934-1936.

Bigot (Pierre), percepteur-vérificateur, recette centrale des finances, économe hôpital, Berry-Boccage (Calvados), rue du Fort-de-l'Est, Saint-Denis. 3° L.'. « Union de Belleville », Paris. Dél.'. Jud.'. 1920-1926.

Billard (Léon-René), sous-chef de bureau au ministère des finances, 33, rue Leconte-de-l'Isle, Paris. L.'. « Isis Montyon, Conscience et Volonté », Paris. Officier de L.'.

Billaudeau, receveur buraliste, Saint-Jean-d'Angély. L.'. « Egalité Régénérée », Saint-Jean-d'Angély. Secr.'. 1923.

Billette (Aimé-Emile), artiste peintre, dessinateur, 14, villa des Chenevières, Conflans-Sainte-Honorine, 61, quai de la Tournelle, Paris, 3° L.'. « L'Action », Paris, 1er surv.'. 1930.

Billoud (Charles), instituteur, 6, rue Victor-Massé, Paris, 3° L.'. « Espérance Savoisienne », Chambéry. L.'. « Locarno », Paris, Secr.'. 1935.

Binan (Maurice), directeur d'école honoraire, 31, rue Pivert, Juvisy-sur-Orge. L.'. « Humanité Future », Juvisy-sur-Orge. Dél.'. Jud.'. 1930.

Binon (Lucien), constructeur en bâtiments, 90, rue de la Haie-Coq, Aubervilliers. 3° L.'. « Le Progrès », Paris. 1er Surv.'. 1933.

Biret (Louis), préposé d'octroi retraité, 18, rue Krohm, Rochefort, 3° L.'. « La Démocratie », Rochefort. Dél.'. Jud.'. 1932 à 1934.

Bismuth (Victor), avocat, 17, rue d'Italie, Tunis. 3° L.'. « Nouvelle Carthage et Salammbo Réunies », Tunis. Dél.'. Jud.'. 1933-1935.

Bissel (Paul-Gaston), bijoutier fabricant, 67, rue des Archives, Paris. 3° L.'. « L'Union Philanthropique », Saint-Denis. L.'. « Démocratie Maçonnique », Paris. Dél.'. Jud.'. 1927-1929.

Bisson (Jules), avocat, 13, rue Thiers, Pontoise. L.'. « Les Amis du Peuple », Pontoise. Vén.'. 1926-1927

Bizouarne (Léon-Ferdinand), expert comptable, chef de bureau à la Banque de France, 34, rue des Appennins, Paris, 30e L.'. « Etoile Polaire », Paris. Dél.'. Jud.'. 1920.

Bizouerne (Emile-Anatole), employé des enfants assistés de la ville de Paris, au Noyer-d'Amour, Cosne (Nièvre). 3e L.'. « Philanthropie et Progrès », Cosne, 2e sur.'. 1934.

Blache (Louis-Eugène), employé, 370, Alexandre Parck Road, Londres, n° 22-30, Arlington SE London T. C. I. 3e L.'. « Victor Hugo », Paris. L.'. « Hiram », Londres. Hosp.'. 1934-1937.

Bladt (Paul), négociant, 3, route de Florissant, Genève, 18e L.'. « Fraternité », Genève. Trés.'. 1927-1928-1930. Ch.'. « Fraternité » Val.'. de Genève.

Blain (Louis-Pierre), instituteur, le Claux-Dardilly (Rhône). 3e L.'. « Les Amis de la Raison », Tarare. Dél.'. Jud.'. 1934.

Blaise (Auguste), comptable, val d'Ajol, Remiremont (Vosges). L.'. « Travail », Remiremont. 2e surv.'. 1931.

Blanc (Emile), adjudant de sapeurs-pompiers, 7, rue Bourbon, Bordeaux. 3e L.'. « La Candeur », Bordeaux. Trés.'. 1935.

Blanc (Emile-Henri), instituteur à Montpellier, 2, rue Henri, directeur d'école à Saint-Chinian (Hérault). 3e L.'. « Fidélité et Travail », Montpellier. Secr.'. 1931.

Blanc (Emile-Pierre-Daniel), 69, cours Jean-Jaurès-rue Nicolas-Chorier-14, rue Voltaire, Grenoble. 3e L.'. « Triple Union et Amitié », Voiron. 1er surv.'. 1920-1930-1931-1933-1934.

Blanc (Georges), chef mécanicien aux postes, télégraphes et téléphones, Rabat (Maroc). 3e L.'. « Industrie », Saint-Etienne. L.'. « Réveil du Moghreb », Rabat. Secr.'. 1930-1932.

Blanc (Irénée), avocat, 65, rue Turbigo, à Paris. 3e L.'. « Avant-Garde Maçonnique », Paris. L.' « Liberté », Paris. Grd.'. Exp.'. 1919-1926.

Blanc (Joseph-Antoine), cultivateur, val d'Arsc, par Valerisoles (Alpes-Maritimes). 3e L.'. L.'. « Fraternité Provençale », Oraison. Hosp.'. 1934.

Blanc (Philippe-Marius), ingénieur T. P. E., Chambéry (Savoie). 3e L.'. « Espérance Savoisienne », Chambéry. 2e surv.'. 1932-1933.

Blanc (Raymond-Marie), avocat, Tlemcen (Oran). 3e L.'. « Union de Tlemcen », Tlemcen. Orat.'. 1926-1928.

Blancard (Claude-Arthur-Clément), directeur d'école, place Jules-Ferry, Saint-Etienne. 3e L.'. « L'Industrie », Saint-Etienne. Hon.'. 31 décembre 1930.

Blanchard (Alexandre-Auguste), négociant nouveautés, rue Nationale, Philippeville (Algérie). L.'. « Les Enfants de Mars », Philippeville. Dél.'. Jud.'. 1926-1927.

Blanchard (Eugène-Jean-Auguste), commis de trésorerie, 25, rue Thiers, Grenoble. 3e L.'. « Arts Réunis », Grenoble. Secr.'. 1930-1931

Blanchard (Gaston), chapelier, commerçant, 62, avenue de Clichy, Paris, 3e L.'. « Temple de l'Honneur et de l'Union », Paris. 1er surv.'. 1934.

Blanchard (Marc-Victor), employé à la caisse de réassurances, 11, rue d'Esthonie, Alger, 3e L.'. « Soleil Levant », Alger. Secr.'. 1937-1938

Blanche (Adrien), directeur d'école en retraite, école Paul-Bert, Sidi-Bel-Abbès (Oran). 3e L.'. « Maçons Réunis », Bel-Abbès. 1er surv.'. 1930-1931.

Blanchemanche (Théophile-Joseph), directeur, secrétaire général des pupilles, Charleville (Ardennes), 3e L.'. « Egalité, Justice, Progrès », Sedan. Grd.'. Exp.'. 1928-1930-1932.

Blanchet (Albert-Charles), chef de travaux, 26, rue Frédéric-Lemaître, Paris, 12, rue de Montdidier, Noyon, 3e L.'. « Mont Génélon », Compiègne, Dél.'. Jud.'. 1927.

Blanchet (Charles), tourneur, atelier de constructions, 86, rue Edouard-Vaillant, Bourges. L.'. « Travail et Fraternité », Bourges. Hosp.'. 1926-1927.

Blanchet (Henri-Gilbert-Marius), commis de mairie, 3, rue Curie, Hyères, 3e L.'. « Réveil des Iles d'Or », Hyères. Officier de L.'.

Blanchet (Louis), comptable, 9, rue Curie, Ivry-sur-Seine. L.'. « Amis de la Patrie », Paris. Hosp.'. 1920.

Blanchet (Marcel), commis d'agent de change, 114, rue de Marainville, Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 3e L.'. « Fédération Universelle », Paris, 2e surv.'. 1933-1934.

Blanchet (Martial), négociant, 133, rue Godot-de-Mauroy, rue Clemenceau, 110, Paris. L.'. « Justice », Paris. Hon.'. 1926. Cons.'. Ph.'. « L'Avenir », Val.'. de Paris.

Blandet (Georges-Gustave), instituteur, Vaux (Yonne), Champs, 3e L.'. « La Fraternité », Avallon, 1er surv.'. 1927.

Blas (Célestin), employé d'administration, 17, rue de Ponthieu, Paris, L.'. « Démocratie Maçonnique », Paris. Grd.'. Exp.'. 1917.

Bleu (René-Marius-Joseph), chef du contentieux à la caisse d'escompte, 33, rue de Château-Landon, Paris, 3e L.'. « Ernest Renan », Paris. Dél.'. Jud.'. 1920-1926-1928. L.'. « Etoile de l'Avenir de la Seine », Paris.

Bloch (Georges), courtier en grains, 42, rue du Louvre, Paris. 1er L.'. « Paix, Travail, Solidarité », Paris. Dél.'. Jud.'.

Bloch (Maxime), homme de lettres, 2, rue Michel-Ange, Paris, 78, avenue de Wagram, Paris. Mc.'. Cér.'. 1933.

Bloch (Oscar), avocat à la cour d'appel, 5, rue Danton, Paris, 3e T.'. S.'. Ch.'. « Unité Maçonnique ».

Bloch (Raymond-Henri), médecin commandant, 153, R. I. S. P. 219. L.'. « Georges-Jacques Danton », Sarrebruck. Grd.'. Exp.'. 1927-1928.

Block (Henri), agent commercial, 30, place Carrière, Nancy, 3e L.'. « Amis de la Vérité », Metz, 2e Surv.'. 1932.

Blondeau (Arthur-Désiré), percepteur, Pézénas (Hérault), le Havre, 3e L.'. « Amitié, Progrès », Pontarlier. L.'. « Arts Réunis », Grenoble. Dél.'. Jud.'. 1926.

Blondeau (Roger), représentant, 32, rue du Chai-des-Farines, Bordeaux-Saint-Maigrin (Charente-Maritime). 3e L.'. « Egalité Régénérée », Saint-Jean-d'Angély, Dél.'. Jud.'. 1930.

Blondel (Auguste), représentant, 126, rue Tronchet, Lyon, 56, rue Franklin, Lyon, 3e L.'. « Chevaliers Unis », Lyon. Trés.'. 1928-1929-1931.

Blondet (Juste), officier d'administration, hôpital militaire, Mascara (Algérie), Blida (Oran). 3e L.'. « Etoile », Mascara. 2e surv.'. 1928-1931.

Bloud (Emile), directeur, éditeur, 40, rue de Maubeuge, Paris. 3e L.'. « Unité Maçonnique », Paris. Orat.'. « Ernest Renan » 1920.

Bluel (Adolphe), docteur en médecine, rue Fubault, Pointe-à-Pitre. L.'. « Les Disciples d'Hiram », Pointe-à-Pitre. 1er surv.'. 1926.

Blum (Georges), négociant, 2, rue Baudin, Paris. 3e L.'. « Paix, Travail, Solidarité », Paris, 2e surv.'. 1926. Dél.'. Jud.'. 1929-1930.

Blum (Paul-Isaac), ingénieur arts et métiers, 33, rue Erlanger, Paris. 3e L.'. « Victor Hugo », Paris. Dél.'. Jud.'. 1929.

Bobe (Paul), retraité, commune de Montalembert (Deux-Sèvres). 3e L.'. « Germinal », Ruffec. Dél.'. Jud.'. 1937.

Bocage (Adrien-Fernand), directeur d'entreprise générale du bâtiment, architecte, 214, route de Mérignac, Caudéran (Gironde)-6, rue Mangin, Bordeaux. 3e L.'. « Etoile du Progrès », Bordeaux. L.'. « Montesquieu », Bordeaux, Hosp.'. 1936.

Boccacci (Joseph), employé de commerce, comptable sucrerie d'Egypte P. O. B. 763-26, rue El-Marrakh, le Caire. 3e L.'. « Le Nil », le Caire. Hosp.'. 1936.

Bochem (François), employé de commerce, Léopoldville (Congo). 3e L.'. « Aurore du Congo », Brazzaville. L.'. « Amis Philanthropes », Bruxelles. Grd.'. Exp.'. 1934.

Bochetti (Joseph-Emile-Philippe), représentant de commerce, 42, rue d'Aboukir, Paris-5, rue de Lyon, Nice-4, rue Maquignon, Eaubonne-Gros-Noyer (Seine-et-Oise). 3e L.'. « Frères Unis Inséparables », Paris. Hosp.'. 1920. L.', « Etoile de la Vallée », Eaubonne.

Bocteux (André), instituteur, Neuvelle-lès-Champlitte (Haute-Saône). L.'. « La Vraie Réunion Désirée », Gray. Trés.'. 1926.

Bodes (Georges-François), employé de banque, chef de bureau, 1, avenue des Mimosas, Vitry-sur-Seine. 3e L.'. « Germinal », Moret. Grd.'. Exp.'. 1933

Bodet (Pierre-Maurice), instituteur E. P. E, Angoulême-Montignac. 3e L.'. « Vérité, Fraternité », Angoulême. L.'. « Concorde et Tolérance », Angoulême. Dél.'. Jud.'. 1933-1936.

Bodin (Pierre), concierge gérant, 1, avenue de la République, Nanterre (Seine), 31, rue Cambon, Paris. 3e L.'. « La Chaîne d'Union », Paris. Dél.'. Jud.'. 1933.

Boehler (Guillaume-Frédéric-Désiré), menuisier, Air-Orient, Damas (Syrie). 2e L.'. Orient et Occident Réunis », Damas. Dél.'. Jud.'. 1935.

Boelet (Marcel), garagiste, 116, rue Saint-Maur, Paris. L.'. « France Maçonnique et Union Fraternelle », Paris. Trés.'. 1935.

Boffy (Joseph-Eugène), percepteur, 4, rue Sabine, Strasbourg. 3e L.'. « Frères Réunis », Strasbourg. L.'. « Paix et République », Strasbourg. Grd.'. Exp. 1930.

Bogatio (Paul-Joseph), mécanicien, 91, cours Jean-Jaurès, Grenoble. 3e L.'. « Arts Réunis », Grenoble. Grd.'. Exp.'. 1928.

Boher (Louis), retraité des ponts et chaussées, commis principal de la voirie départementale, rue des Combattants, Guelma (Constantine). 3e L.'. « Fraternelle de Kalama », Guelma. L.'. « Concorde et Vérité ». Hosp.'. 1934.

Boidin (Olivier-Auguste), ingénieur des arts et métiers, lotissement Bernard, El Biar (Alger)-12, rue de la Gare, Deuil (Seine-et-Oise). 3e L.'. « Fédération Universelle », Paris. L.' « Soleil Levant », Alger. Secr.'. 1937-1938.

Boirie (Henri), sous-chef de bureau à la compagnie des chemins de fer, 6, rue du Chemin-de-Fer, Bourg-la-Reine-2, rue A.-Bocquillon, Paris. 3e L.'. « Espérance », Bourg-la-Reine. 2e surv.'. 1934.

Boisgard (Léon), ex-imprimeur, Châtellerault, Chemin-Vert-des-Buttes. L.'. « Avenir », Châtellerault. Hosp.'. 1936.

Boismenu (Alphonse), ajusteur mécanicien, 18, rue de l'Observatoire, Saint-Genis-Laval (Rhône), 33, quai Saint-Vincent, Lyon. 3e L.'. « Les Chevaliers Unis », de Lyon, 2e surv.'. 1931.

Boissac (Maurice), lieutenant d'infanterie coloniale, la Rochelle, 13, rue Pasteur, Rochefort, 3e L.'. « Avenir du Sénégal », Saint-Louis. L.'. « La Démocratie », Rochefort. 1er surv.'. 1928-1929-1933.

Boissard (Marcel), couturier-modeliste, 8, rue Vasco-de-Gama, Paris. L.'. « 1793 », Paris. 1er surv.'. 1928.

Boisseau (père) (Hugues), secrétaire de mairie, entrepreneur de transports, 59, rue de Paris, Compiègne, 3e L.'. « Mont Ganelon », Compiègne. Trés.'. 1932. Dél.'. Jud.'. 1935.

Boissel (Henri-Albert), modeleur, mécanicien, 7, rue Henri-Bépeau, Paris, 41, rue Julien-Lacroix, Paris, 3e L.'. « Union de Belleville », Paris. 1er surv.'. 1935.

Boissier (Théophile), conseiller d'ar., Langlade (Gard), L.'. « La Marche en Avant », Sommières. Orat.'. 1920.

Boissin (Régis-Joseph), instituteur, maire, la Souche (Ardèche), L.'. « Espérance des Amis Réunis », Aubenas. Grd.'. Exp.'. 1926 à 1929-1931.

Boitelet (Charlemagne-Félicien), officier d'administration en retraite, arsenal de terre de Toulon, 3e L.'. « Réveil des Iles d'Or », Hyères. Hon.'. 1937.

Boivas (Jules-Eugène), ancien représentant de commerce, 62, boulevard Hippolyte, Châlons-sur-Marne, 18e Ch.'. « La Sincérité, Reims ». 1er Grd.'. Gard.'. 1925.

Bokanowski (Léon), négociant, tenancier de bazar, 32, rue des Flandres, Paris, 34, avenue du Petit-Parc, Vincennes, 3e L.'. « Bienfaisance et Progrès », Paris. 1er surv.'. 1920.

Bole (Antoine-Marie), représentant, courtier d'assurances, contrôleur du droit des pauvres, Paris, 74, avenue de la République, Paris, 3e L.'. « La Fraternité des Peuples », Paris. Hosp.'. 1927.

Bollack (Léon), négociant, publiciste, 45, rue Copernic, Paris. L.'. « Victor-Hugo », Paris. 1er surv.'. 1920.

Bollaert (Emile), courtier, représentant, 47, rue Georges-Bizet, Nantes, 3e L.'. « Paix, Union », « Mars et Arts Réunis », Nantes. Dél.'. 1935.

Bollard (Charles-Alphonse), mareyeur, 30, rue de Nemours, Boulogne-sur-Mer. L.'. « L'Amitié ». Boulogne-sur-Mer Vén.'. 1921.

Bon (Charles-Joseph), bottier, 30, rue Mazarine, Paris, L.'. « Paix, Travail, Solidarité », Paris, Hop.'. 1930.

Bon (Claude-François-Lucien), instituteur retraité, Pleure (Jura). L.'. « Le Val d'Amour », Dôle. 2e surv.'. 1933. Dél.'. Jud.'. 1934 à 1936.

Bon (Ernest), assureur, Smyrne, la Pointe, 34, rue Pétrocohino, 11, rue Gayret, Iznim (Turquie), 30e. L.'. « Homère », Smyrne. 1er Grd.'. Exp.'. 1927-1929, Ch.'. « Homère »

Bon (Gontran-Etienne), cordonnier, Saint-Jean-d'Angély, 3e L.'. « Egalité Régénérée », Saint-Jean-d'Angély. Hosp.'. 1935.

Bona (Jean-Baptiste), retraité brigadier d'octroi, 21, allée du Rocher, Gargan (Seine-et-Oise), villa « Les Gosses », 3e L.'. « Chantier des Egaux », Paris. Hosp.'. 1928-1933.

Boncassin (Jean), maître tailleur, sous-officier au 7e tirailleurs, Sétif. L.'. « Union sétifienne », Sétif. 2e surv.'. 1927-1928.

Bondurand (Georges-René-Joseph), commissaire spécial adjoint, 21, rue Cugnot, Saint-Etienne, 3e L.'. « Industrie », Saint-Etienne. L.'. Industrie, Verdun. Dél.'. Jud.'. 1932.

Bonfantini (Charles-Louis-François), mécanicien, receveur des douanes, Annemasse. Collo (Algérie), 2e, 3e L.'. « La Fraternité », Genève. Grd.'. exp.'. 1927-1928-1930.

Bonfils (Abel), propriétaire, Lapasset (Oran), Mostaganem (Algérie), 3e L.'. « Trinosophes Africains », Mostaganem. Dél.'. Jud.'. 1934.

Bonheure (André), chef de service à la mairie, 7, avenue Maillard, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 3e L.'. « Raison et Laïcité », Aulnay-sous-Bois. Trés.'. 1934-1935.

Bonhomme (Paul-Pierre), représentant de commerce, 10, rue Thiers, Bône, 3e L.'. « Hippone », Bône. 2e surv.'. 1930.

Bonin (Michel), vétérinaire, Diego-Suarez (Madagascar). L.'. « Action Républicaine », Diego-Suarez. Or.'. 1929.

Bonis (Etienne), agent de maîtrise, camp de Cazaux (Gironde), 3e L.'. « Eternel Chantier », Arcachon. Dél.'. Jud.'. 1938.

Bonjoch (Eusèbe-Michel), imprimeur, Blida (Alger), 5, rue Bobillot, Paris. 2e-3e L.'. « Niveau Social », Paris. L.'. « Education sociale », Blida. Grd.'. Exp.'. 1931 à 1933.

Bonnafous (Camille-Jean-Auguste), industriel limonadier, 55, rue Saint-Elie, Casablanca. 3e L.'. « Phare de Chaouia », Casablanca Me.'. des Ban.'. 1935.

Bonnafous (Emile-Salomon), inspecteur général de l'enseignement technique, Aix-en-Provence, Narbonne. 3e L.'. « La Justice », Marmande. Grd.'. Exp.'. 1928.

Bonnardel (Maurice), distillateur, place du Pont-Neuf, Limay. L.'. « Liberté par le Travail », Mantes. Grd.'. Exp.'. 1929-1931.

Bonneau (Pierre), ajusteur, sentier de la Petite, Meudon. 3e L.'. « Démocratie Charentaise », Angoulême. L.'. « Lien des Peuples », Paris. Grd.'. Exp.'. 1927.

Bonneff (Jean), commissionnaire en bestiaux, 9, rue Meynadier, Paris. 3e L.'. « Avenir », Paris. L.'. « Loyauté », Paris. Grd.'. Exp.'. 1934.

Bonnefoy, instituteur, Thiez (Haute-Savoie), L.'. « Le Réveil de Faucigny », Cluses. Secr.'. 1920.

Bonnel (Ferdinand-Jean-Marie), négociant, comptable, industriel, Foix. 3e L.'. « Fraternité Latine », Foix. Secr.'. 1932.

Bonnery (Daniel-Etienne-François), expert comptable, rue Verte, Ris-Orangis-92, rue du Chemin-Vert, Paris. 3e L.'. « Libre Pensée », Paris. 1er surv.'. 1934.

Bonnes (François), liquidateur judiciaire, 5, rue de Constantine, Sétif. 3e L.'. « Trinosophes Africains », Mostaganem. L.'. « Union Sétifienne », Sétif. Secr.'. 1927-1928.

Bonnet (Charles-Edouard), commis des contributions indirectes, 48, rue Mazarine, Paris. L.'. « Les Rénovateurs », Clichy-Paris. Grd.'. Exp.'. 1920.

Bonnet (François), expéditionnaire à la préfecture, rue du Coint-Barat, Nevers. 3e L.'. « Humanité », Nevers. Secr.'. 1931.

Bonnet (Germain), inspecteur principal des contributions directes, 126, rue Michelet, Alger, villa Dalon, quartier Saint-Charles, villa Bancel, rue Sandvas, Oran, 3e L.'. « Union Africaine », Oran. Secr.'. 1928 à 1930.

Bonnet (Jean-Emile), négociant, compagnie laitière Labrugnière, Castres (Tarn). 3e L.'. « Foi Maçonnique », Castres, 2e surv.'. 1935.

Bonnet (Jean-Marie), employé de commerce, Saint-Etienne. L.'. « Les Elus », Saint-Etienne. Grd.'. Exp.'. 1920-1921.

Bonnet (Léon-Emile), négociant, mécanicien de précision, 8, rue Martin-Bernard, Paris. 3e L.'. « Le Progrès », Paris. 1er surv.'. 1935.

Bonnet (Ludovic-Joseph), propriétaire, 15, rue Gaveau-18, allée Paul-Riquet, Béziers. 3e L.'. « Réunion des Amis Choisis », Béziers. Dél.'. Jud.'. 1927-1928.

Bonnet (Michaël), négociant en fourrures, 23, rue du Mail, Paris. L.'. « La Solidarité », Paris. Vén.'. 1922.

Bonniard (François-Jean-Marie), professeur, Bizerte-Ville-d'Avray (Seine-et-Oise). 3e L.'. « Aurore du XXe Siècle », Bizerte. Orat.'. 1928-1929-1932-1933.

Bonon (Joseph-Alexandre-Maurice), électricité, couverture, plomberie, 76, avenue de Bourg-la-Reine, Bagneux (Seine). 3e L.'. « Frères Unis Inséparables », Paris. Hosp.'. 1927-1928.

Bons (Joseph), électricien, place Macé, Antibes. L.'. « Paix et Travail », Antibes. Dél.'. Jud.'. 1930.

Bonsirven (Georges), lieutenant, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris-Sétif. 3e L.'. « Union Sétifienne », Sétif. Trés.'. 1932.

Bonvalot (Gabriel), employé d'industrie, 133, rue des Aubépines, Bois-Colombes-10, cité Barrat, Asnières. L.'. « La Concorde », Bois-Colombes. Secr.'. 1926-1928-1929.

Bony (Paul), agent technique des postes, télégraphes et téléphones, bureau de Vesoul, bureau de la Croisette, Langres. 3e L.'. « Le Roc », Langres. Secrét.'. 1930.

Bord (Emile), entrepreneur de charpentes, Poisy (Haute-Savoie)-la Seyne (Var), avenue Julien, Belfort. 3e L.'. « La Réunion », Toulon. L.'. « Triomphe de la Concorde », la Seyne, 2e surv.'. 1927-1929.

Bordas (Gabriel), agent technique de la marine, ingénieur de 1re classe, villa Marco, 5, Bonaparte, Pont-de-Paris, Toulon-104, boulevard de Saint-Cloud, Garches (Seine-et-Oise). L.'. « Etude », Paris, 2e surv.'. 1934.

Bordeau (Pierre-Edouard), entrepreneur de peinture, 23, rue Marceau, Angers. L.'. « Travail, Perfection, Tendre accueil réunis », Angers. Hosp.'. 1926 à 1928-1930 à 1933.

Bordelay (Raoul-Philippe), comptable, 31, rue Emile-Zola, Tours. 3e L.'. « Les Démophiles », Tours. Dél.'. Jud.'. 1935.

Bordenave (Dominique), contrôleur adjoint des postes, télégraphes et téléphones, replié de Paris à Bordeaux, 48, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris, 3e L.'. « Nord-Midi », Paris. Secr.'. 1934.

Bordenave (Léon-Eugène), expert-comptable liquidation judiciaire, 25, rue François-de-Neufchâteau, Epinal. 18e L.'. « Fraternité Vosgienne », Epinal. S.'. Ch.'. Trés.'. 1939

Bordes (Henri), économe d'hôpital général de Nevers 3e L.'. « Intime Fraternité », Tulle L.'. de Nevers. Officier de L.'.

Bories (Jacques-Albert), tailleur, rentier, au Coude, par Mozin (Lot-et-Garonne). 3e L.'. « Tolérance et Fraternité », Belfort. L.'. « Vraie Fraternité », Agen. Dél.'. Jud.'. 1931-1932-1933.

Bories (Louis), directeur contributions indirectes, 9, avenue de l'Epine, Strasbourg, rue Pierre-Leroy, Besançon. 3e L.'. « Franchise et Solidarité », Neufchâteau. L.'. « Sincérité Parfaite Union et Constante Amitié », Besançon. Dél.'. Jud.'. 1934.

Bordes (Robert), professeur adjoint, maître d'internat, Millau, collège de Marmande, 3e L.'. « La Justice », « Bonne Amitié » (fusion), Marmande. Trés.'. 1932.

Bordet (Raymond-Henri), fabricant de dentelles, 22, Mine-Noyon, Calais, 12, rue Darne-1, Calais, 3e L.'. « Etoile de l'Espérance », Beauvais. L.'. « Indépendance et Progrès », Calais. Dél.'. Jud.'. 1929-1930-1931-1933.

Bordier (Jean), tailleur, 69, rue de la Folie-Regnault, Paris, 3e L.'. « L'Effort », Paris. Grd.'. Exp.'. 1935-1936.

Boronad (François), employé des chemins de fer de l'Etat, Mostaganem, 3e L.'. « Trinosophes Africains », Mostaganem. Grd.'. Exp.'. 1929.

Borrelly (Roger), facteur receveur des postes, télégraphes et téléphones, Valserres (Hautes-Alpes), 3e L.'. « Amis des Hautes-Alpes », Gap, 2e surv.'. 1928 à 1936.

Bosc (Ernest), instituteur, Cransac (Aveyron), 1er L.'. « Parfaite Union », Rodez. Grd.'. Exp.'. 1920.

Bosch (Firmin), propriétaire, 10, rue Marceau, Alger, 3e L.'. « Soleil Levant », Alger. Dél.'. Jud.'. 1935.

Bosque (Alexandre-Clément-Philippe), employé, représentant de commerce, Haïphong, 3e L.'. « Union Calédonienne », Nouméa, L.'. « Etoile du Tonkin », Haïphong. Dél.'. Jud.'. 1928.

Bossan (Emile), docteur en médecine, 121, boulevard Saint-Michel, Paris, Ch.'. « La Lumière », Neuilly-sur-Seine ». T.'. S.'. 1934.

Botto (Edmond), cimentier, Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 3e L.'. « Concorde Castillonnaise », Castillon. L.'. « Travail et Progrès », Sainte-Foy-la-Grande. Hosp.'. 1920-1926 à 1930.

Boubakeur (Hamza), professeur, Philippeville (Constantine), 1er L.'. « Les Enfants de Mars », Philippeville. Membre Com.'. Etudes philosoph.'. et maçon.'. 1937.

Bouchard (Georges-Joseph), aviateur radio-navigant, 6 *bis*, rue Camille-Dramoit, le Bourget (Seine), Marseille, 2e L.'. « Paix, Travail et Solidarité », Paris. 2e surv.'. 1934.

Bouchard (Jacques-François), agent d'assurances, villa Mignonette, Hyères (Var). L.'. « Le Réveil des Iles d'Or », Hyères. Hosp.'. 1920.

Bouche (Louis-Désiré), représentant de commerce, 3, place Nazareth, Bar-le-Duc. L.'. « La Régénération », Bar-le-Duc. Vén.'. 1922.

Boucher (André), directeur d'école retraité, Guéret (Creuse), 3e L.'. « Les Préjugés Vaincus », Guéret. Trés.'. 1930-1932.

Boucher (Georges), receveur des domaines, Diégo-Suarez (Madagascar). 3e L.'. « Action Républicaine », Diégo-Suarez. Hosp.'. 1931.

Bouchet (Albert-Simon), cultivateur, Themes (Yonne). 3e L.'. « Le Phénix », Joigny. 1er surv.'. 1927 à 1930, 1932 à 1935.

Bouchet (Jean-Abel), employé de commerce, Libourne (Gironde). 3e L.'. « Réveil Maçonnique », Libourne. Dél.'. Jud.'. 1931 à 1933-1934.

Bouchet (Raymond-Louis), chargé école adjoint, la Rochelle-Boresse et Martron. 3e L.'. « Pionniers du Progrès », Montendre. Dél.'. Jud.'. 1929.

Bouchier (André), mécanicien de marine, 54, rue d'Orléans, Oran. 3e L.'. « La Raison », Oran. Dél.'. Jud.'. 1931-1932.

Bouchier (Fernand-Lucien-Eugène), instituteur, 23, rue Jean-Jaurès, Valence-Artiques (Aude), 3e L.'. « Humanité de la Drôme », Valence. Secr.'. 1934-1935. L.'. « Le Val Libre », Saint-Vallier.

Bouchier (Marcel), sous-chef de bureau, caisse des dépôts et consignations, 45, rue de la Liberté, Vincennes, 3e L.'. « Amitié », Paris. 1er surv.'. 1933.

Bouchiez (André), mécanicien de la marine, 54, rue d'Orléans, Oran, 3e L.'. « La Raison », Oran. Dél.'. Jud.'. 1931-1932.

Bouchi-Lamontagne (Elie-Auguste), receveur du Trésor à l'hospice, Niort. L.'. « Egalité », Draguignan. Trés.'. 1935.

Bouchoux (Jacques-Pierre-Léon), juge de paix, Vezelay (Yonne), Charleville, 3e L.'. « Fraternité G. Corneau », Charleville. Dél.'. Jud.'. 1934-1935.

(A suivre.)

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires membres des sociétés secrètes ayant souscrit une fausse déclaration.

(33e liste.)

Achard (Emile-Joseph), inspecteur chef de la sûreté à Nice. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Demos » de Nice.

Aude (Edgard), agent technique aux revisions foncières à Poitiers. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Avant-Garde du Poitou » de Poitiers.

Bréau (Robert-Adolphe), inspecteur de salle à la Comédie-Française. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Temple de l'Honneur et de l'Union » de Paris.

Bugnot (Pierre-Jean-Joseph), instituteur à Beaune (Côte-d'Or). A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Le Travail écossais » de Dijon.

Champon (Marceau), contrôleur principal des contributions indirectes à Pont-Audemer (Eure). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « La Justice et la Bonne Amitié réunies » de Marmande (Trésorier en 1936).

Clech (Jean-Baptiste-Armand), instituteur à Plérin (Côtes-du-Nord). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Science, Conscience et Ernest-Renan réunies » de Saint-Brieuc (Orateur en 1926).

Cœur (Victor-Emile-Achille), harpiste solo de l'Opéra de Paris et à la Société des Concerts du Conservatoire. A appartenu à la Grande Loge de France.

Coinon (Louis), secrétaire de mairie à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Les Amis solidaires » de Meaux.

Degraeve (Auguste-Léon), instituteur à Outreau (Pas-de-Calais). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Amitié » de Boulogne-sur-Mer (secrétaire 1934).

Delavoipierre (Georges), commis d'ordre à la caisse des dépôts et consignations à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « L'Union de Belleville » de Paris.

Dupré (Julien-Louis), professeur d'éducation physique délégué au collège de Royan (Charente-Maritime). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Union de Belleville » de Paris.

Estèbe (Jean), contrôleur central des contributions directes à Toulon. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « L'Echo du Grand Orient » de Nîmes.

Faure (Noël), percepteur à Daumazan (Ariège). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « L'Avenir » de Châtellerault.

Félices (Jean), commis au bureau des hypothèques de Marseille. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Les Travailleurs unis » de Saint-Etienne (secrétaire en 1936).

Francoz (Marcel), contrôleur principal des contributions directes à Roubaix. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « L'Avenir des Alpes » d'Albertville.

Gazuit (Georges), percepteur à Semblançay (Indre-et-Loire). A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Le Réveil de Rouergue » de Rodez.

Giraudeau (Gabriel), secrétaire de mairie à Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime). A appartenu au Grand Orient de France (Officier de Loge).

Georges (Emile-Gaston), contrôleur principal adjoint des contributions indirectes à Paris. A appartenu à une Loge de Paris du Grand Orient de France.

Godeberge (Alcide-Robert), inspecteur rédacteur des contributions directes à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Germinal » de Ruffec.

Grandgirard (Jules-Aimé), percepteur à Champagny (Haute-Saône). A appartenu au Grand Orient de France, Loges « Les Vrais Experts » de Paris, « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies » de Besançon (Orateur 1922) et « La Zélée » de Bayonne.

Guibaud (René), moniteur d'éducation physique au collège de Saint-Girons. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « La Parfaite Harmonie » de Toulouse.

Guillemette (Pierre), secrétaire de mairie et instituteur à Clécy (Calvados). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Thémis » de Caen.

Humbert (Stéphane), préposé des douanes, détaché comme contrôleur des prix à Versailles. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Union et Bienfaisance » de Paris (1er Maître des Cérémonies 1937).

Jolly (Jean-Fernand), secrétaire de mairie à Haubeterre-sur-Dronne (Charente). A appartenu au Grand Orient de France.

Lachaud (Raoul-Fernand-Raphaël), contrôleur principal receveur des contributions indirectes à Mussidan (Dordogne). A appartenu à une loge de Paris et l'Ordre mixte international du droit humain.

Larrieu (Henri), agent spécialisé des douanes à Bordeaux. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Les Francs Chevaliers de Saint-André d'Ecosse et Solidarité réunies » de Bordeaux.

Leca (Antoine), percepteur à Evisa (Corse). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « L'Aurore Sociale » d'Alfortville.

Lietot (Jean), secrétaire de mairie et instituteur à Maisoncelles-la-Jourdan (Calvados). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Themis » de Caen.

Livebardon (Jean-Francisque), secrétaire de mairie et greffier de justice de paix à Combronde (Puy-de-Dôme). A appartenu à l'Ordre mixte international du Droit humain, Loge « Arya » de Clermont-Ferrand.

Maccio (Marius-Gustave), agent technique de 3e classe des constructions navales à Toulon. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Amici » de Toulon.

Malaise (Armand-Honoré), instituteur à Jard-sur-Mer (Vendée). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « La Fraternité » de Charleville.

Manlhiot (Pierre-Baptiste-Léon), commis principal du Trésor à Saint-Etienne. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Les Travailleurs unis » de Saint-Etienne (archiviste 1933).

Paoli (André-Antoine), sous-chef de section des contributions directes à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Les Amis de l'Humanité » de Paris.

Poupeau (Louis-Désiré), commis du Trésor à Fontenay-le-Comte (Vendée). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Le Réveil vendéen » de Fontenay-le-Comte.

Robert (Alexandre), secrétaire de mairie à Tronchoy (Yonne). A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Diderot » de Paris (délégué judiciaire 1933-1934).

Roumaneix (Marcel), secrétaire de mairie à Janville-sur-Juine (Seine-et-Oise). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Floréal » d'Etampes (officier de Loge).

Sausseau (Pierre-Paul-Armand), secrétaire général de mairie à Saint-Maur (Seine). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Le Réveil vendéen » de Fontenay-le-Comte.

Sirguey (Marcel-Joseph), inspecteur à la direction de la police judiciaire à Paris. A appartenu à une loge de Paris de la Grande Loge de France.

Vareilles (Mme), née Sevoz (Yvonne), institutrice à Eybens (Isère). A appartenu à l'Ordre mixte international du Droit humain.

Willemsen, dit de Trevi (José-Pierre), artiste lyrique à l'Opéra de Paris. A appartenu à la Grande Loge de France.

Secrétariat général des anciens combattants.

Indemnités allouées aux médecins examinateurs et vérificateurs

Administration centrale

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement (secrétariat général des anciens combattants), et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919,
Vu la loi du 12 décembre 1929;
Vu le décret du 15 octobre 1920;
Vu l'instruction du 1er janvier 1921;
Vu le décret du 2 mars 1923;
Vu le décret du 14 avril 1928;
Vu le décret du 25 février 1930;
Vu le décret du 24 avril 1931;
Vu le décret du 6 octobre 1935;
Vu le décret du 12 avril 1937;
Vu le décret du 6 janvier 1939,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 2 du décret du 12 avril 1937 modifié par l'article 1er du décret du 6 janvier 1939 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Il est alloué, par heure de travail effectif, une vacation fixée à 18 fr. pour les médecins examinateurs et à 22 fr. pour les médecins vérificateurs ».

Art. 2. — Le secrétaire général des anciens combattants et le secrétaire général pour les finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1942.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement,
Par délégation:
Le secrétaire général des anciens combattants,
MUSNIER DE PLEIGNES.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le ministre:
Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,
HENRI DEROY.

Commission supérieure des soins gratuits

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement (secrétariat général des anciens combattants), et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 modifié par la loi du 21 juillet 1922;
Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;
Vu le décret du 25 octobre 1922, ensemble les décrets subséquents qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret du 13 novembre 1931;
Vu le décret du 23 février 1930;
Vu le décret du 30 août 1931;
Vu l'article 77 de la loi du 28 février 1933;
Vu le décret du 25 mai 1934;
Vu le décret du 6 octobre 1935;
Vu le décret du 12 avril 1937;
Vu le décret du 6 août 1937;
Vu le décret du 22 juin 1939,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 6 août 1937 modifié par le décret du 22 juin 1939 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Par heure de travail effectif, une vacation fixée à 18 fr. pour les médecins examinateurs et à 22 fr. pour les médecins vérificateurs, chaque médecin devant fournir un rendement horaire minimum à fixer par décision du secrétaire général des anciens combattants ».

Art. 2 — Le secrétaire général des anciens combattants et le secrétaire général pour les finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1942.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement,
Par délégation:
Le secrétaire général des anciens combattants,
MUSNIER DE PLEIGNES.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le ministre:
Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,
HENRI DEROY.

Commission consultative médicale

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement (secrétariat général des anciens combattants), et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;
Vu l'article 77 de la loi du 28 février 1933;
Vu le décret du 25 mai 1934;
Vu le décret du 6 octobre 1935;
Vu le décret du 12 avril 1937;
Vu le décret du 6 août 1937;
Vu le décret du 6 janvier 1939,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 6 août 1937 modifié par l'article 1er du décret du 6 janvier 1939 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Par heure de travail effectif: une vacation fixée à 18 fr. pour les médecins examinateurs et à 22 fr. pour les médecins vérificateurs, chaque médecin devant fournir un rendement horaire minimum à fixer par décision du secrétaire général des anciens combattants ».

Art. 2. — Le secrétaire général des anciens combattants et le secrétaire général pour les finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1942.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement,

Par délégation:

Le secrétaire général des anciens combattants,

MUSNIER DE PLEIGNES.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le ministre:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DEROY.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement (secrétariat général de anciens combattants), et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 12 avril 1937 modifié par le décret du 6 janvier 1939 fixant la situation des médecins vacateurs de la commission consultative médicale;

Vu l'arrêté du 29 avril 1942 portant délégation de signature,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation tempôraire aux dispositions du décret du 12 avril 1937 modifié par le décret du 6 janvier 1939, il peut être alloué aux médecins militaires retraités employés comme vacateurs à la commission consultative médicale une indemnité représentative de frais sous réserve qu'il fournisse quarante heures de travail par semaine.

Art. 2. — Le taux de cette indemnité, qui ne pourra dépasser 2.000 fr. par mois, sera fixé, pour chaque médecin, par décision du secrétaire général dans la limite des crédits budgétaires.

Art. 3. — Le secrétaire général pour les finances publiques et le secrétaire général des anciens combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1942.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement,

Par délégation:

Le secrétaire général des anciens combattants,

MUSNIER DE PLEIGNES.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le ministre:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DEROY.

SERVICE MÉDICAL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement (secrétaire général des anciens combattants) et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 24 avril 1934 fixant le montant de la vacation des médecins chargés du service médical à l'administration centrale;

Vu la loi du 27 juillet 1940 sous la forme des actes administratifs individuels;

Vu l'arrêté du 29 avril 1942 portant délégation de signature,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité forfaitaire attribuée à titre de rémunération, au médecin chargé du service médical du secrétariat général des anciens combattants (annexe de Bellechasse), est portée à 60 fr. par vacation à compter du 1er janvier 1942.

Art. 2. — Le secrétaire général pour les finances publiques et le secrétaire général des anciens combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1942.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement,

Par délégation:

Le secrétaire général des anciens combattants,

MUSNIER DE PLEIGNES.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le ministre:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DEROY.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 2649 du 26 août 1942 portant retrait de la nationalité française.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la revision des naturalisations;

Vu les avis de la commission de revision des naturalisations en date des 9 octobre 1940, 11 juillet, 15, 27, 28, 29 novembre, 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 décembre 1941, 4, 7, 11 et 14 février 1942;

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons:

Art. 1er. — La qualité de Français est retirée à:

GUIDICI (François-Jean), maçon, né le 9 novembre 1890 à Clusone (Italie), demeurant à Cravanche (territoire de Belfort), 4, rue Georges-Clemenceau, naturalisé Français par décret du 1er septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 12 septembre 1937.

COHEN (Ventoura), née le 4 mars 1903 à Constantinople (Turquie), demeurant à Saintes (Charente-Maritime), 31, avenue Gambetta, naturalisée Française par décret du 14 février 1940, publié au *Journal officiel* le 25 février 1940, et son enfant, DJIBRE (Victor-Georges), né le 11 juillet 1928 à Paris, Français par déclaration souscrite le 8 décembre 1928, enregistrée au ministère de la justice le 12 juin 1929, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

CUSSIG (Attilio-Luigi), carrier, né le 23 mars 1914 à Taipana (Italie), ayant demeuré à Paris, 14 *ter*, rue Guénot, naturalisé Français par décret du 13 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 21 mai 1939.

RYBAK (Towja-Don), tricoteur, né le 14 juin 1915 à Siedlce (Pologne), demeurant à Paris, 13, rue Emile-Desvaux, naturalisé Français par décret du 30 mars 1939, publié au *Journal officiel* le 9 avril 1939

STEINBERG (Wolff), brocanteur, né le 24 décembre 1875 à Chumsk (Russie), demeurant à Paris, 95, quai de Valmy, naturalisé Français par décret du 12 juin 1928, publié au *Journal officiel* le 24 juin 1928, et GOUSSAK (Rebecca), épouse du précédent, née le 8 juillet 1893 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 95, quai de Valmy, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Marcel, né le 3 septembre 1915 à Paris, Français par déclaration souscrite le 16 juillet 1926, enregistrée au ministère de la justice le 28 septembre 1926, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

FEDERICI (Attilio-Augustin), manœuvre, né le 13 mars 1905 à Alpe-de-Bedonia (Italie), demeurant à Courtry (Seine-et-Marne), avenue de Chantereine, naturalisé Français par décret du 6 février 1940, publié au *Journal officiel* le 11 février 1940.

JASINSKY (Vincent), ouvrier agricole, né le 5 octobre 1899 à Gozd (Pologne), demeurant à Aulnois-sous-Laon (Aisne), naturalisé Français par décret du 6 juillet 1939, publié au *Journal officiel* le 16 juillet 1939, et MADEJ (Aniela), épouse du précédent, née le 24 mars 1900 à Lopateva (Pologne), demeurant à Aulnois-sous-Laon (Aisne), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Wladyslaw, né le 21 mai 1922 à Jargelin (Allemagne); 2° Jean, né le 2 juin 1924 à Rohsdorf (Allemagne); 3° Genovefa, née le 7 octobre 1926 à Gora (Pologne), Français par la naturalisation des parents; 4° Stéphan, né le 24 avril 1933 à Faucoucourt (Aisne); 5° Stanislawa-Stéphania, née le 21 août 1935 à Faucoucourt (Aisne), Français par déclaration souscrite le 4 janvier 1936, enregistrée au ministère de la justice le 31 décembre 1936, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

LAZZARONI (Joseph), coiffeur, né le 23 avril 1900 à Rimini (Italie), demeurant à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), rue de la République, naturalisé Français par décret du 20 octobre 1931, publié au *Journal officiel* le 1er novembre 1931.

KERPAN (Bogoljub-Maximilien), employé, né le 28 mars 1905 à Renze (Italie), demeurant à Bouligny (Meuse), 30, rue des Ecoles, naturalisé Français par décret du 29 décembre 1939, publié au *Journal officiel* le 7 janvier 1940.

ZELKOVITCH (Isaac), monteur en tricots, né le 13 août 1898 à Ceustochowa (Pologne), ayant demeuré à Paris, 12, cité Dupetit-Thouars, naturalisé Français par décret du 12 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 22 juin 1930, et BIALOWENS (Rozalja), épouse du précédent, née le 14 mai 1902 à Przylow (Pologne), ayant demeuré à Paris, 12, cité Dupetit-Thouars, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Bernard, né le 8 septembre 1923 à Lodz (Pologne), Français par la naturalisation des parents.

BARRA (Antoine), né le 27 mai 1910 à Bouligny (Meuse), demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), devenu Français à sa majorité par application de l'article 4 de la loi du 10 août 1927.

BENVENISTE (Moïse), docteur en médecine, né en 1906 à Salonique (Grèce), demeurant à Murat (Cantal), place du Planol, naturalisé Français par décret du 31 mars 1933, publié au *Journal officiel* le 9 avril 1933.

FORNI (Emile), entrepreneur de maçonnerie, né le 13 janvier 1891 à Bagno A. Ripoli (Italie), demeurant à Draguignan (Var), 4, place Pasteur, naturalisé Français par décret du 31 décembre 1929, publié au *Journal officiel* le 12 janvier 1930.

FRAITAG (Josub), docteur en médecine, né le 28 octobre 1909 à Targu-Frumos (Roumanie), demeurant à Pau (Basses-Pyrénées), sanatorium de l'Ermitage, naturalisé Français par décret du 21 avril 1938, publié au *Journal officiel* le 1er mars 1938.

LEISTER (Isidore), représentant de commerce, né le 1er juin 1892 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Paris, 5, rue Mansart, naturalisé Français par décret du 11 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 24 mars 1940.

MOLINARI (Primino-Ludovic-Ange), maçon, né le 22 février 1900 à Travo (Italie), demeurant à Paris, 18, avenue de la Porte-de-Bagnolet, naturalisé Français par décret du 11 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 24 mars

1940, et FAGGI (Lucrèce), épouse du précédent, née le 16 juillet 1900 à Plaisance (Italie), demeurant à Paris, 18, avenue de la Porte-de-Bagnolet, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Emilienne, née le 1er décembre 1925 à Paris; 2° Marie-Yvonne, née le 8 mars 1927 à Paris; 3° Jacqueline-Blanchette, née le 11 septembre 1928 à Paris; 4° Roland-Primino, né le 10 mai 1930 à Paris; 5° Edmond-Bruno, né le 31 janvier 1932 à Paris, Français par déclaration souscrite le 28 août 1936, enregistrée au ministère de la justice le 8 juin 1937, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 6° Nicole, née le 23 février 1940 à Paris, Française par la naturalisation des parents.

SPADA (François), né le 3 septembre 1906 à Serramanna (Italie), demeurant à Montgeron (Seine-et-Oise), 16, allée Béranger, naturalisé Français par décret du 29 décembre 1932, publié au *Journal officiel* le 8 janvier 1933.

WEISSMAN (Samuel-Léon), docteur en médecine, né le 18 décembre 1908 à Czorikow (Pologne), ayant demeuré à Paris, 60, rue Vergniaud, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 28 avril 1938, publié au *Journal officiel* le 8 mai 1938, et ROSENBAUM (Jochewed), docteur en médecine, épouse du précédent, née le 3 octobre 1906 à Kolomija (Pologne), ayant demeuré à Paris, 60, rue Vergniaud, actuellement sans domicile connu, naturalisée Française par le même décret.

ZILBERMAN (Gdalja), docteur en médecine, né le 14 mars 1903 à Lida (Pologne), ayant demeuré à Neufmoutiers-en-Brie (Seine-et-Marne), actuellement domicilié à Caluire-et-Cuire (Rhône), 149, Grande-Rue de Saint-Clair, naturalisé Français par décret du 5 mai 1937, publié au *Journal officiel* le 16 mai 1937.

BARROCU (Sébastien), journalier, né le 26 septembre 1882 à Ozieri (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), Saint-Antoine, vallon des Tuves, campagne Martin, naturalisé Français par décret du 13 juillet 1932, publié au *Journal officiel* le 24 juillet 1932.

DZIALOSZYNSKI (Joseph-Szymon), fourreur, né le 8 mars 1891 à Konstantynow (Pologne), demeurant à Paris, 10, boulevard des Filles-du-Calvaire, naturalisé Français par décret du 1er juin 1938, et SALAMONOWICZ (Estera), épouse du précédent, née en 1894 à Burzenin (Pologne), demeurant à Paris, 10, boulevard des Filles-du-Calvaire, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Jacques, né le 19 février 1928 à Paris, Français par déclaration souscrite le 14 mai 1929, enregistrée au ministère de la justice le 15 août 1929, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

GUTTMANN (Davic), serrurier, né le 19 décembre 1895 à Mahr-Ostian (Tchécoslovaquie), demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine), 9, avenue Parmentier, naturalisé Français par décret du 4 août 1939, publié au *Journal officiel* le 13 août 1939, et SONSINO (Stella), épouse du précédent, née le 1er avril 1902 à Constantinople (Turquie), demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine), 9, avenue Parmentier, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Joseph-Jacky, né le 10 mai 1930 à Paris; 2° Liliane-Jacqueline, née le 31 juillet 1933 à Paris, Français par déclaration souscrite le 7 juin 1935, enregistrée au ministère de la justice le 20 novembre 1935, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

LINDNER (Herszek), cordonnier, né le 14 août 1901 à Inowlodz (Pologne), demeurant à Paris, 6, impasse Saint-Sébastien, naturalisé Français par décret du 29 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 9 juillet 1939, et KUPFENBERG (Perla), épouse du précédent, née le 25 avril 1904 à Inowlodz (Pologne), demeurant à Paris, 6, impasse Saint-Sébastien, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Moïse-David, né le 2 avril 1927 à Inowlodz (Pologne); 2° Michel, né le 29 décembre 1937 à Paris, Français par la naturalisation des parents.

RODRIGUEZ (Quintin), manœuvre, né le 31 octobre 1895 à Roblédillo-de-Gata (Espagne), demeurant à Pessac (Gironde), 46, route de Beutre, naturalisé Français par décret du 30 mars 1939, publié au *Journal officiel* le 9 avril 1939.

SZWARC (Mojsze-Abram), coiffeur, né le 3 avril 1916 à Lodz (Pologne), ayant demeuré à Paris, 27, rue Morand, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 10 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 14 mai 1939, et NUCHER (Brandla), épouse du précédent, née le 6 décembre 1918 à Kramolow (Pologne), demeurant à Paris, 27, rue Morand, naturalisée Française par le même décret.

WAJCMAN (Jehuda), fourreur, né le 16 octobre 1920 à Torun (Pologne), demeurant à Paris, 44, rue Lamartine, naturalisé Français par décret du 30 août 1939, publié au *Journal officiel* le 3 septembre 1939.

KOFLER (Julien-Edgar), étudiant, né le 6 février 1917 à Foscani (Roumanie), ayant demeuré à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 51, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 29 mai 1936, publié au *Journal officiel* le 7 juin 1936.

ROTENBERG (Pejsach), ingénieur électricien, né le 13 mai 1906 à Augustow (Pologne), ayant demeuré à Paris, 5, rue Lucien-Guitry, actuellement domicilié au Dorat (Haute-Vienne), naturalisé Français par décret du 18 janvier 1933, publié au *Journal officiel* le 29 janvier 1933, et CHTERN (Cécile), épouse du précédent, née le 8 juin 1910 à Dvinsk (Lettonie), ayant demeuré à Paris, 5, rue Lucien-Guitry, actuellement domiciliée au Dorat (Haute-Vienne), devenue Française par son mariage, le 8 octobre 1935, sur réclamation de la nationalité du mari (art. 8 de la loi du 10 août 1927), et leur enfant, Alain, né le 21 octobre 1938 à Paris, Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

DOUNOVETZ (Aaron), né le 29 janvier 1893 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 25, rue Jules-Guesde, naturalisé Français par décret du 11 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 24 mars 1940, et GUBER (Eva), épouse du précédent, née le 28 février 1895 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 25, rue Jules-Guesde, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° David, né le 5 juillet 1920 à Odessa (Russie); 2° Zina, née le 26 mai 1923 à Odessa (Russie), Français par la naturalisation des parents; 3° Joseph, né le 12 mai 1927 à Paris, Français par déclaration souscrite le 27 novembre 1928, enregistrée au ministère de la justice le 6 juin 1929, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 4° Jacob, né le 16 octobre 1936, Français par la naturalisation des parents.

GOUBNITZKY (Leib), commerçant, né le 21 octobre 1899 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 24, rue du Mont-Cenis, naturalisé Français par décret du 16 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 28 avril 1940.

LEHMANN (Henri-Antoine-Paul), né le 14 mars 1905 à Charlottenburg (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 5, square Charles-Dickens, naturalisé Français par décret du 26 octobre 1938, publié au *Journal officiel* le 6 novembre 1936.

LEWANDOWSKI (Moszek), tailleur, né le 28 août 1896 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 59, rue de Bretagne, naturalisé Français par décret du 23 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 2 juillet 1939, et BIRENBAUM (Ruchla), épouse du précédent, née le 6 mai 1894 à Kozienicz (Pologne), demeurant à Paris, 59, rue de Bretagne, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Cypojra, née le 22 août 1919 à Varsovie (Pologne); 2° Abram-Lejzor, né le 4 janvier 1922 à Varsovie (Pologne), Français par la naturalisation des parents; 3° Gaston, né le 24 mai 1929 à Paris, Français par déclaration souscrite le 1er avril 1930, enregistrée au ministère de la justice le 24 avril 1930, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 4° Dora, née le 1er octobre 1930 à Paris, Française par la naturalisation des parents.

LOMBARDO (Giuseppe), manœuvre, né le 29 juillet 1900 à Castelbuono (Italie), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 1, rue des Trois-Yvonne, naturalisé Français par décret du 26 septembre 1928, publié au *Journal officiel* le 7 octobre 1928.

MALIPAN (Rachel), femme HURIVIEZ, née le 3 mai 1906 à Varsovie (Pologne), ayant demeuré à Paris, 41, boulevard Saint-Michel, hôtel Dacia, naturalisée Française par décret du 23 février 1939, publié au *Journal officiel* le 5 mars 1939, et son enfant, Gérard, né le 15 février 1934 à Paris, Français par déclaration souscrite le 9 septembre 1935, enregistrée au ministère de la justice le 2 mars 1936, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

NISENBAUM (Chaskiel), fourreur, né le 1er mai 1908 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 11, cité Dupetit-Thouars, naturalisé Français par décret du 11 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 24 mars 1940.

ODDONE (Joseph-Eraldo), directeur commercial, né le 20 décembre 1895 à Florence (Italie), demeurant à Paris, 5, rue Paul-Dupuy, naturalisé Français par décret du 27 juillet 1931, publié au *Journal officiel* le 9 août 1931, et son fils, Louis, né le 9 décembre 1915 à Rome (Italie), Français par la naturalisation du père.

OSSJA (Elie-Robert), né le 27 janvier 1934 à Saint-Quentin (Aisne), demeurant à Sainte-Marie (Ille-et-Vilaine), Français par déclaration souscrite le 19 novembre 1934, enregistrée au ministère de la justice le 17 décembre 1934, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

PANCRAZI (Ferdinand-Charles-Emile), torréfacteur de café, né le 20 février 1906 à Bône (Constantine), demeurant à Philippeville (Constantine), 15, rue Galbois, naturalisé Français par décret du 14 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 19 mai 1940.

STEPHANIDES (Lazaros), cordonnier, né le 14 août 1898 à Nicopolis (Grèce), demeurant à Limoges (Haute-Vienne), 11, route de Beliac, naturalisé Français par décret du 4 mai 1932, publié au *Journal officiel* le 15 mai 1932.

STEINBERG (Joseph), artiste lyrique, né le 1er avril 1903 à Calarbounar (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 7, villa Amalis, actuellement domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône), 7, pace Notre-Dame-du-Mont, naturalisé Français par décret du 17 août 1938, publié au *Journal officiel* le 21 août 1938.

SZTARC (Jakob-David), né le 16 février 1919 à Dlaszki (Pologne), demeurant à Paris, 27, rue du Château-d'Eau, naturalisé Français par décret du 25 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 4 juin 1939.

SZTARKMAN (Abram), fourreur, né le 15 février 1917 à Ostrowiec (Pologne), demeurant à Montreuil (Seine), 35, rue François-Arago, naturalisé Français par décret du 23 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 2 juillet 1939.

ZANATTA (Angelo-Simeone-Francesco), ébéniste, né le 17 septembre 1900 à Torre-di-Mosio (Italie), demeurant à Annemasse (Haute-Savoie), naturalisé Français par décret du 4 décembre 1933, publié au *Journal officiel* le 10 décembre 1933, et BONETTI (Luigia-Térésa), épouse du précédent, née le 31 octobre 1901 à Novare (Italie), demeurant à Annemasse (Haute-Savoie), naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Nello, né le 13 juin 1928 à Annemasse (Haute-Savoie), Français par la naturalisation des parents.

ABBATANGELO (Michel), chauffeur mécanicien, né le 23 mars 1903 à Alexandrie (Egypte), demeurant à Aubervilliers (Seine), 40, rue Heurtault, naturalisé Français par décret du 14 février 1940, publié au *Journal officiel* le 25 février 1940.

LEVITINE (Grégoire), étudiant en médecine, né le 4 mars 1916 à Kharkoff (Russie), ayant demeuré à Paris, 26, rue Lamblardie, actuellement domicilié à Salies-du-Salat (Haute-Garonne), boulevard Saint-Gaudens, villa France, naturalisé Français par décret du 16 février 1937, publié au *Journal officiel* le 21 février 1937.

RAUCHMAN (Jacob-Wolf), tailleur, né le 27 juillet 1895, à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 23, rue de la Lune, naturalisé Français par décret du 11 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 24 mars 1940, et SZTYFERMAN (Rachila), épouse du précédent, née le 15 janvier 1899 à Grodzisk (Pologne), demeurant à Paris, 23, rue de la Lune, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Arnold, né le 12 août 1921 à Varsovie (Pologne); 2° Henri, né le 5 décembre 1925 à Varsovie, Français par la naturalisation des parents.

STREIFF (André), tourneur, né le 28 octobre 1889 à Couvet (Suisse), ayant demeuré à Bois-Colombes (Seine), 60, rue des Aubépines, naturalisé Français par décret du 17 juillet 1929, publié au *Journal officiel* le 28 juillet 1929.

CARRASCO (Santiago), manœuvre, né le 30 juin 1920 à Saint-Denis (Seine), demeurant à Aubervilliers (Seine), 90, avenue Victor-Hugo, Français par déclaration souscrite le 13 août 1930, enregistrée au ministère de la justice le 7 novembre 1930, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

DIMOTSIS (Démétrius-Constantino), né le 27 avril 1911 à Sfax (Tunisie), y demeurant, rue Pieville, maison Leloup, naturalisé Français par décret du 5 octobre 1934, publié au *Journal officiel* le 14 octobre 1934.

DYCK (Abraham), électricien, né le 29 septembre 1878 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 32, boulevard Beaumarchais, naturalisé Français par décret du 29 juillet 1938, publié au *Journal officiel* le 7 août 1938, et SCHLOSBERG (Feiga), épouse du précédent, née le 13 mars 1887 à Odessa (Russie) demeurant à Paris, 32, boulevard Beaumarchais, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Léon, né le 1er mars 1907 à Paris; 2° Berthe, née le 10 novembre 1913 à Paris, Français par déclaration souscrite le 27 janvier 1926, enregistrée au ministère de la justice le 8 mars 1926, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

ENRI (Térésa), née le 21 juillet 1914 à Bruzolo (Italie), demeurant à Grenoble (Isère), 66, quai Perrière, Française par la naturalisation de ses parents (décret du 14 mars 1928, publié au *Journal officiel* le 25 mars 1928).

FRANK (Léon), représentant de commerce, né le 24 juin 1910 à Talence (Gironde), ayant demeuré à Paris, 54 *bis*, avenue de la Motte-Picquet, actuellement sans domicile connu, devenu Français par sa participation volontaire aux opérations de recrutement par application de l'article 3, alinéa 4, de la loi du 10 août 1927, et sa fille, Monique-Liliane, née le 12 novembre 1939 à Melun (Seine-et-Marne), Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

HAAR (Marcel-Maurice), conducteur imprimeur, né le 25 janvier 1894 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris, 77, rue Dareau, naturalisé Français par décret du 10 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 14 mai 1939, et KELL (Elisabeth), épouse du précédent, née le 16 avril 1895 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris, 77, rue Dareau, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Anika-Clarisse, née le 14 décembre 1924 à Paris; 2° Eva-Odette, née le 15 août 1926 à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise). Françaises par déclaration souscrite le 22 décembre 1933, enregistrée au ministère de la justice le 21 février 1934, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

INVERNIZZI (Marcello-Faustino), manœuvre, né le 29 janvier 1898 à Spirano (Italie), demeurant à la Motte-Servolex (Savoie), naturalisé Français par décret du 23 novembre 1935, publié au *Journal officiel* du 1er décembre 1935, et VINCENTINI (Celsomina), épouse du précédent, née le 19 juillet 1895 à Gambellan (Italie), demeurant à la Motte-Servolex (Savoie), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Yvan, né le 18 avril 1924 à Colognolo (Italie); 2° Dina, née le 27 mai 1926 à Colognolo (Italie); 3° Lino, né le 27 janvier 1929 à Colognolo (Italie); 4° Maria, née le 30 mai 1934 à Chambéry (Savoie), Français par la naturalisation des parents.

JOLIVA (Francisco), manœuvre, né le 9 décembre 1901, à Flix (Espagne), demeurant à Paris, 10, rue Bisson, naturalisé Français par décret du 6 février 1940, publié au *Journal officiel* le 18 février 1940, et RIVERA (Marguerite), épouse du précédent, née le 25 octobre 1900 à La Paz (Bolivie), demeurant à Paris, 10, rue Bisson, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° François-Robert, né le 3 avril 1935 à Paris; 2° Maurice-Georges, né le 19 octobre 1936 à Paris; 3° Emmanuel, né le 11 juillet 1939 à Paris, Français par la naturalisation des parents.

1° LYSIAK (Venceslas), manœuvre, né le 31 octobre 1921 à Uscianki (Pologne), demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (Yonne), Français par la naturalisation de ses parents (décret du 22 janvier 1936, publié au *Journal officiel* le 2 février 1936); 2° LYSIAK (Jean), manœuvre, né le 7 mai 1923 à Uscianki (Pologne), demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (Yonne), Français par la naturalisation de ses parents (décret du 22 janvier 1936, publié au *Journal officiel* le 2 février 1936).

MENETREY (Jean-Henri), cultivateur, né le 17 novembre 1888 à Chavannes-les-Forts (Suisse), ayant demeuré à Thusy (Haute-Savoie), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 16 mai 1935, publié au *Journal officiel* le 26 mai 1935.

SECCIA (Renzo), ébéniste, né le 11 octobre 1906 à Milan (Italie), demeurant à Lyon (Rhône), 15 *bis*, rue Roux-Soignat, naturalisé Français par décret du 18 octobre 1939, publié au *Journal officiel* le 22 octobre 1939, et BOASSO (Thérèse), épouse du précédent, née le 31 juillet 1906 à Villanova d'Asti (Italie), demeurant à Lyon (Rhône), 15 *bis*, rue Roux-Soignat, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Pierre-Antoine, né le 10 novembre 1930 à Lyon (Rhône); 2° François-Ernest, né le 22 juin 1932 à Lyon (Rhône), Français par la naturalisation des parents.

OFFEN (Carolina), femme VASCHETTO, née le 7 juin 1901 à Barbaresco (Italie), demeurant à Cassis (Bouches-du-Rhône), 8, rue Michel-Arnaud, naturalisée Française par décret du 1er février 1939, publié au *Journal officiel* le 12 février 1939.

ZANONCELLI (Giuseppe-Umberto-Ponziano), né le 17 décembre 1912 à Cornuda (Italie), demeurant à Saint-Dié (Vosges), 13, rue des Orfèvres, naturalisé Français par décret du 24 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 5 mai 1940.

ESTEVE (Eugenio), manœuvre, né le 24 octobre 1902 à Almusafès (Espagne), demeurant à la Grand'Combe (Gard), montagne Bernard, naturalisé Français par décret du 5 octobre 1939, publié au *Journal officiel* le 8 octobre 1939.

MAYER (Kurt-Max), agent commercial, né le 22 avril 1911 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 111, rue Saint-Lazare, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 3 juillet 1937, publié au *Journal officiel* le 11 juillet 1937.

MERENLENDER (Zénon), ingénieur électricien, né le 17 août 1900 à Varsovie (Pologne), ayant demeuré à Paris, 4, rue Nungesser-et-Coli, résidant actuellement à Nice (Alpes-Maritimes), hôtel Royal, promenade des Anglais, naturalisé Français par décret du 23 février 1938, publié au *Journal officiel* le 6 mars 1938, et MERENLENDER (Mina), épouse du précédent, née le 28 septembre 1907 à Varsovie (Pologne), ayant demeuré à Paris, 4, rue Nungesser-et-Coli, résidant actuellement à Nice (Alpes-Maritimes), 50, rue Saint-Philippe, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Sylvain-Benoît, né le 15 octobre 1932 à Paris, Français par la naturalisation des parents.

MOSSINO (Second-François), menuisier, né le 3 juillet 1896 à Asti (Italie), demeurant à Paris, 26, rue des Alouettes, naturalisé Français par décret du 23 février 1938, publié au *Journal officiel* le 6 mars 1938, et DELFAS (Marcelle-Joséphine), épouse du précédent, née le 8 août 1900 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Paris, 26, rue des Alouettes, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Anna-Angèle-Charlotte, née le 2 mars 1928 à Paris; 2° Pierre-Gabriel-Joseph, né le 23 septembre 1934 à Paris, Français par la naturalisation des parents.

PULWERMACHER (Emanuel-Rywen), manœuvre, né le 14 septembre 1906 à Lodz (Pologne), demeurant au Creusot (Saône-et-Loire), 8, rue Jean-Bouveri, naturalisé Français par décret du 19 janvier 1939, publié au *Journal officiel* le 29 janvier 1939, et KAPLAN (Zysla), épouse du précédent, née le 17 mai 1906 à Lodz (Pologne), demeurant au Creusot (Saône-et-Loire), 8, rue Jean-Bouveri, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Joseph, né le 30 août 1932 à Paris, Français par déclaration souscrite le 7 juillet 1933, enregistrée au ministère de la justice le 27 septembre 1933, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

CHOJNACKI (Icejk), réparateur de briquets, né le 18 juin 1900 à Czestochowa (Pologne), demeurant à Paris, 10, rue Quincampoix, naturalisé Français par décret du 28 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 8 janvier 1939.

DE ROSEN (Alexandre), ingénieur, né le 24 novembre 1901 à Odessa (Russie), ayant demeuré à Paris, 12, rue Alasseur, résidant actuellement à Francheville (Rhône), pension Boslan, naturalisé Français par décret du 16 décembre 1937, publié au *Journal officiel* le 26 décembre 1937, et SCHWEITZBERGER (Herta-Margarete-Martha-Emilie), épouse du précédent, née le 2 mars 1904 à Berlin (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 12, rue Alasseur, résidant actuellement à Francheville (Rhône), pension Boslan, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Andrée-Marie-Rose-Fanny, née le 17 février 1938 à Paris, Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

FRIEDLANDER (Norbert), ingénieur électricien, né le 13 novembre 1906 à Itzkany (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 7, rue Henri-Poincaré, naturalisé Français par décret du 7 novembre 1938, publié au *Journal officiel* le 20 novembre 1938, et SCHACHT (Nora), épouse du précédent, née le 31 décembre 1908 à Zurich (Suisse), ayant demeuré à Paris, 7, rue Henri-Poincaré, naturalisée Française par le même décret.

FUMAGALLI (Charles-André), tailleur de pierres, né le 16 mars 1892 à Vigano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), quartier la Monire, traverse des Loubets, campagne Aubert, naturalisé Français par décret du 16 décembre 1937, publié au *Journal officiel* le 26 décembre 1937.

BACCA (Nicolas), manœuvre, né le 20 avril 1904 à Rumo (Italie), demeurant au Kremlin-Bicêtre (Seine), 143, avenue de Fontainebleau, naturalisé Français par décret du 10 janvier 1940, publié au *Journal officiel* le 21 janvier 1940.

KNIPPEL (Ichuda), fourreur, né le 10 juin 1915 à Karlsbad (Tchécoslovaquie), ayant demeuré à Paris, 32, rue de l'Entrepôt, naturalisé Français par décret du 26 juillet 1939, publié au *Journal officiel* le 6 août 1939.

BANK (Armand), ouvrier, né le 12 décembre 1896 à Bzdichef (Russie), demeurant à Paris, 39, rue de Ragnolet, naturalisé Français par décret du 12 février 1933, publié au *Journal officiel* le 19 février 1933.

GEKO (Antoine), né le 11 avril 1897 à Zadar (Autriche), demeurant à Gentilly (Seine), 65, rue de Montrouge, naturalisé Français par décret du 16 décembre 1930, publié au *Journal officiel* le 28 décembre 1930, et DIEBOLD (Anna-Maria-Victoria), épouse du précédent, née le 8 décembre 1903 à Bâle (Suisse), demeurant à Gentilly (Seine), 65, rue de Montrouge, devenue Française par son mariage le 24 octobre 1931 sur réclamation de la nationalité du mari (art. 8 de la loi du 10 août 1927), et leur enfant, Ivo-Robert, né le 19 juillet 1937 à Paris, Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

GOBIN (Marie-Françoise-Madeleine), femme SEEBALD née le 31 juillet 1900 à Villebaron (Loir-et-Cher), demeurant à Blois (Loir-et-Cher), au lieudit Pigelée, réintégrée dans la qualité de Française par déclaration souscrite le 14 août 1928, enregistrée au ministère de la justice le 6 juin 1929, par application de l'article 14 A de la loi du 10 août 1927, et ses enfants: 1° Maurice-Jacob-Jules, né le 2 avril 1927 à Blois (Loir-et-Cher), Français par application de l'article 2 (1°) de la loi du 10 août 1927; 2° Bernard-Henri, né le 19 février

1934 à Blois (Loir-et-Cher), Français par application de l'article 1er (3°) de la loi du 10 août 1927.

MOLINA (Incarnation), femme ALBERT, née le 7 juin 1920 à Lavérune (Hérault), demeurant à Agde (Hérault), rue Montesquieu, devenue Française à sa majorité par application de l'article 4 de la loi du 10 août 1927.

DAMBROT (Schulem-Leiser), commerçant, né le 21 juillet 1894 à Varsovie (Pologne), demeurant à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), rue de la Gare, naturalisé Français par décret du 31 juillet 1928, publié au *Journal officiel* le 12 août 1928, et BRAUER (Esther-Gisèle), épouse du précédent, née le 15 janvier 1900 à Tureck (Pologne), demeurant à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), rue de la Gare, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Malech, né le 5 mars 1924 à Auboué (Meurthe-et-Moselle); 2° Dora, née le 6 août 1925 à Auboué (Meurthe-et-Moselle), Français par déclaration souscrite le 11 février 1927, enregistrée au ministère de la justice le 9 mars 1927 par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil; 3° David, né le 10 mars 1927 à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), Français par la naturalisation des parents.

FADI (Constantin), conducteur d'automobiles, né le 11 janvier 1902 à Venzone (Italie), demeurant à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), 25, rue Vigier, naturalisé Français par décret du 2 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 12 mai 1940.

GELMAN (Georges), garçon de café, né le 28 janvier 1894 à Vilno (Russie), demeurant à Paris, 236, rue Saint-Martin, naturalisé Français par décret du 19 janvier 1939, publié au *Journal officiel* le 29 janvier 1939, et LINISKI (Dora), épouse du précédent, née le 16 février 1903 à Vilno (Russie), demeurant à Paris, 236, rue Saint-Martin, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° GELLMAN (Charles), né le 10 juillet 1933 à Paris, Français par déclaration souscrite le 26 avril 1935, enregistrée au ministère de la justice le 25 octobre 1935, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 2° GELLMAN (Robert), né le 10 novembre 1935 à Paris, Français par déclaration souscrite le 7 avril 1937, enregistrée au ministère de la justice le 6 décembre 1938, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

GOURFINK (Joseph), tailleur, né le 11 janvier 1917 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 3, rue Renault, naturalisé Français par décret du 23 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 2 juillet 1939, et LICHTENSZTEJN (Hudesa), épouse du précédent, née le 26 août 1912 à Sosnowiec (Pologne), demeurant à Paris, 3, rue Renault, naturalisée Française par le même décret.

SCHWARTZ (Isaac), marchand de primeurs, né le 19 avril 1889 à Piatra (Roumanie), ayant demeuré à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), 14, rue Carnot, actuellement domicilié à Rebouillon (Var), naturalisé Français par décret du 19 février 1929, publié au *Journal officiel* le 3 mars 1929, et RUBIN (Ida), épouse du précédent, née le 24 janvier 1889 à Bucarest (Roumanie), ayant demeuré à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), 14, rue Carnot, actuellement domiciliée à Rebouillon (Var), naturalisée Française par le même décret.

DANIELEVICI (Aurelian), docteur en médecine, né le 27 novembre 1896 à Volovatz (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 52, rue de Bondy, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 12 janvier 1932, publié au *Journal officiel* le 24 janvier 1932.

FALK (Félix), docteur en médecine, né le 27 avril 1914 à Galatz (Roumanie), demeurant à Lyon (Rhône), 4, passage Feuillat, naturalisé Français par décret du 22 juin 1938, publié au *Journal officiel* le 3 juillet 1938.

MARGULIES (Filip), docteur en médecine, né le 3 juillet 1907 à Roman (Roumanie), demeurant à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure), rue Nationale, naturalisé Français par décret du 24 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 5 mai 1940, et GRIMBERG (Julieta), épouse du précédent, née le 19 septembre 1914 à Fossani (Roumanie), demeurant à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure), rue Nationale, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Gérard-Philippe, né le 5 juillet 1939 à Angers (Maine-et-Loire), Français par la naturalisation des parents.

PUSZET (David), docteur en médecine, né le 24 novembre 1897 à Varsovie (Pologne), demeurant à Beja (Tunisie), naturalisé Français par décret du 21 mai 1937, publié au *Journal officiel* le 30 mai 1937.

TCHATZKINE (Moïse), docteur en médecine, né le 2 juillet 1895 à Odessa (Russie), demeurant à Paris, 2, rue Chauchat, naturalisé Français par décret du 3 décembre 1930, publié au *Journal officiel* le 14 décembre 1930.

ZISSMAN (Benjamin-Avram), docteur en médecine, né le 16 août 1911 à Galatz (Roumanie), demeurant au Caylar (Hérault), naturalisé Français par décret du 4 juin 1940, publié au *Journal officiel* le 9 juin 1940.

MORENO (Grégoire), plâtrier, né le 9 septembre 1896 à Peralta (Espagne), demeurant à la Teste-de-Buch (Gironde), Pyla-sur-Mer, 192, boulevard de l'Océan, villa « Les Brisants », naturalisé Français par décret du 25 juillet 1929, publié au *Journal officiel* le 4 août 1929.

WELLERS (Georges), chimiste, né le 24 janvier 1905 à Kozlawa (Russie), demeurant à Paris, 2, square Léon-Guillot, naturalisé Français par décret du 7 novembre 1938, publié au *Journal officiel* le 20 novembre 1938, et RAPOPORT (Anne), épouse du précédent, née le 31 août 1903 à Orel (Russie), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° André, né le 15 juillet 1931 à Paris, Français par déclaration souscrite le 12 avril 1934, enregistrée au ministère de la justice le 9 novembre 1934, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 2° Michel, né le 28 août 1936 à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), Français par la naturalisation des parents.

ALPER (Pinkos), marchand ambulant, né le 15 juin 1912 à Romanovka (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 342, rue des Pyrénées, naturalisé Français par décret du 22 juillet 1938, publié au *Journal officiel* le 31 juillet 1938, et MARUCHES (Basia), épouse du précédent, née le 6 juillet 1903 à Wilno (Pologne), ayant demeuré à Paris, 342, rue des Pyrénées, naturalisée Française par le même décret.

BOBERG (Vilhelm-Séverin-Léonard), né le 5 septembre 1908 à Solna (Suède), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 13 juillet 1938, publié au *Journal officiel* le 24 juillet 1938.

CARASSO (Samuel), employé de bureau, né le 17 juillet 1889 à Rhodes (Turquie), demeurant à Saint-Mandé (Seine), 22, avenue Foch, naturalisé Français par décret du 11 février 1932, publié au *Journal officiel* le 21 février 1932, et ALGRANTE (Victoria), épouse du précédent, née le 14 novembre 1889 à Smyrne (Turquie), demeurant à Saint-Mandé (Seine), 22, avenue Foch, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Joseph, né le 23 septembre 1912 à Smyrne (Turquie); 2° Alfred, né le 20 octobre 1913 à Smyrne (Turquie); 3° Henri, né le 21 janvier 1917 à Smyrne (Turquie); 4° René, né le 13 janvier 1922 à Smyrne (Turquie); 5° Meyer, né le 30 mars 1924 à Smyrne (Turquie), Français par la naturalisation des parents; 6° Raoul-Roger-Nissim, né le 5 juillet 1926 à Marseille (Bouches-du-Rhône), Français par déclaration souscrite le 23 août 1929, enregistrée au ministère de la justice le 1er octobre 1929, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

CENI (Remo-Marcel), charcutier, né le 1er février 1882 à Medole (Italie), demeurant à Paris, 68, rue Caumartin, naturalisé Français par décret du 2 septembre 1931, publié au *Journal officiel* le 13 septembre 1931.

CHITIA (Pavel), né le 26 juin 1892 à Lupsa (Roumanie), ayant demeuré à Marrakech (Maroc), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 26 septembre 1929, publié au *Jounal officiel* le 6 octobre 1929.

CUPERMAN (Toivi), manœuvre, né le 29 novembre 1919 à Galatz (Roumanie), demeurant à Paris, 9, rue du Buisson-Saint-Louis, naturalisé Français par décret du 10 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 18 juin 1939.

DE STEFANO (Ido), plombier, né le 27 mai 1907 à Knittelfeld (Autriche), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 43, rue Béranger, naturalisé Français par décret du 20 février 1940, publié au *Journal officiel* le 25 février 1940.

FRANKEL (Febus-Hirsch), journaliste, né le 23 juin 1906 à Stanislawow (Pologne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin), 1, quai Dietrich, naturalisé Français par décret du 3 mars 1938, publié au *Journal officiel* le 13 mars 1938.

GIORGIUTTI (Ludovic), ébéniste, né le 21 octobre 1899 à Steingriff (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 50, cours de Vincennes, naturalisé Français par décret du 27 février 1929, publié au *Journal officiel* le 10 mars 1929, et TOSOLINI (Alice-Irène), épouse du précédent, née le 8 août 1899 à Tricesimo (Italie), ayant demeuré à Paris, 50, cours de Vincennes, naturalisée Française par le même décret.

GROSS (Fritz), né le 21 février 1901 à Zorbig (Allemagne), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 4 décembre 1929, publié au *Journal officiel* le 15 décembre 1929.

HAJNSDORF (Mordko-Froïm), fourreur, né le 1er février 1914 à Siedice (Pologne), ayant demeuré à Paris, 31, rue des Petites-Écuries, naturalisé Français par décret du 2 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 11 juin 1939.

HECHT (Guillaume), né le 25 septembre 1901 à Salzwedel (Allemagne), ayant demeuré à Marrakech (Maroc), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 14 mai 1929, publié au *Journal officiel* le 26 mai 1929.

KASPROWICZ (Boleslaw), né le 13 janvier 1903 à Thorn (Pologne), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 11 février 1930, publié au *Journal officiel* les 23 février et 28 septembre 1930.

KLEINHOFF (Fritz), né le 12 avril 1894 à Pures (Lettonie), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 20 mars 1929, publié au *Journal officiel* le 31 mars 1929.

KUGLER (Johann), né le 29 novembre 1899 à Vienne (Autriche), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 11 septembre 1932, publié au *Journal officiel* le 18 septembre 1932.

LODL (Thadé-Jean), né le 27 janvier 1897 à Léopol (Pologne), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 15 juin 1933, publié au *Journal officiel* du 25 juin 1933.

LORANTHAZA ES ZAGORHIDA (Zoltan-Denes), né le 5 janvier 1905 à Eszergom (Hongrie), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 10 juin 1934, publié au *Journal officiel* le 17 juin 1934.

MALCZ (Hersz-Ber), maroquinier, né le 2 septembre 1918 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 56, rue de Sambre-et-Meuse, naturalisé Français par décret du 19 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 28 mai 1939.

MALCZ (Liliane), née le 22 novembre 1939 à Paris, y demeurant, 56, rue de Sambre-et-Meuse, Française par déclaration souscrite le 28 décembre 1939, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927, enregistrée au parquet de la Seine le 23 janvier 1940.

NORDIO (Mario), né le 20 octobre 1901 à Trieste (Italie), ayant demeuré à Saint-Denis (Seine), 9, rue Denfert-Rochereau, actuelle-

ment sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 30 novembre 1927, publié au *Journal officiel* le 13 décembre 1927.

PHILIPPE (Maurice-Pierre-Jean-Joseph-Marie), né le 19 septembre 1897 à Verviers (Belgique), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 15 septembre 1928, publié au *Journal officiel* le 23 septembre 1928.

PICCIN (Joseph), manœuvre, né le 22 janvier 1897 à Nollingen (Allemagne), demeurant à Sannois (Seine-et-Oise), 2 *bis*, rue des Aulnaies, naturalisé Français par décret du 20 avril 1939, publié au *Journal officiel* le 30 avril 1939, et PICCIN (Erminia), épouse du précédent, née le 1er avril 1897 à Vittorio-Veneto (Italie), demeurant à Sannois (Seine-et-Oise), 2 *bis*, rue des Aulnaies, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Ernesto, né le 24 mai 1922 à Vittorio-Veneto (Italie); 2° Enzo, né le 23 octobre 1924 à Vittorio-Veneto (Italie), Français par la naturalisation des parents.

ROSENBERG (Werner-Alfred), photographe, né le 14 avril 1913 à Dusseldorf (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 36, rue Greuze, naturalisé Français par décret du 16 novembre 1939, publié au *Journal officiel* le 26 novembre 1939.

SEIBEL (Béno), étudiant en médecine né le 16 avril 1914 à Lwow (Pologne), demeurant à Paris, 4, rue Taylor, naturalisé Français par décret du 6 juillet 1939, publié au *Journal officiel* le 16 juillet 1939.

WEBER (Frédéric), né le 13 janvier 1911 à Strasbourg (Bas-Rhin), ayant demeuré à Sidi-bel-Abbès (Oran), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 7 novembre 1938, publié au *Journal officiel* le 20 novembre 1938.

BENIACAR (Sadia), fourreur, né en 1913 à Aydine (Turquie), demeurant à Paris, 75, boulevard de Grenelle, naturalisé Français par décret du 24 mars 1939, publié au *Journal officiel* le 2 avril 1939, et SCHOCHET (Hélène), épouse du précédent, née le 26 juin 1914 à Paris, y demeurant, 75, boulevard de Grenelle, Française, et leur enfant, Michel-Nissim, né le 13 septembre 1937 à Paris, Français par application de l'article 1er (3°) de la loi du 10 août 1927.

BENSOUSSAM (Nissij-Sammy), vendeur, né le 24 janvier 1913 à Smyrne (Asie-Mineure), ayant demeuré à Paris, 8, rue Coysevox, naturalisé Français par décret du 9 août 1939, publié au *Journal officiel* le 20 août 1939.

EZENBERG (Szmul), commerçant, né en 1909 à Szydlowice (Pologne), demeurant à Paris, 62, avenue d'Orléans, naturalisé Français par décret du 24 août 1939, publié au *Journal officiel* le 3 septembre 1939, et FESTENBAUM (Laja-Hendla), épouse du précédent, née le 18 mai 1907 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 62, avenue d'Orléans, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Roger, né le 20 août 1934 à Paris, Français par déclaration souscrite le 6 septembre 1934, enregistrée au ministère de la justice le 21 novembre 1934, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

FINCHELSTEIN (Rubin), artiste lyrique, né le 31 juillet 1889 à Bucarest (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 60, boulevard de Clichy, naturalisé Français par décret du 13 juillet 1937, publié au *Journal officiel* le 18 juillet 1937, et TIMMERMANS (Camille-Isabelle-Blanche), épouse du précédent, née le 1er octobre 1895 à Liége (Belgique), ayant demeuré à Paris, 60, boulevard de Clichy, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Paul, né le 4 juillet 1918 à Etterbeck (Belgique), Français par la naturalisation des parents.

GAFTARNIK (Judko), tailleur, né en 1906 à Sokolow (Pologne), demeurant aux Lilas (Seine), 3, rue Meissonnier, naturalisé Français par décret du 11 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 24 mars 1940, et JUSPERSZTEIN (Fredja), épouse du précédent, née en 1905 à Sokolow (Pologne), demeurant aux Lilas (Seine), 3, rue Meissonnier, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Joseph, né le 24 novembre 1930 à Paris, Français par déclaration souscrite le 9 septembre 1931, enregistrée au ministère de la justice le 2 octobre 1931, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

GARBARSKI (Simon), monteur électricien, né le 9 avril 1914 à Kœnigsberg (Allemagne), demeurant à Paris, 183, rue Saint-Maur, naturalisé Français par décret du 19 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 28 mai 1939, et LASKI (Johanna), épouse du précédent, née le 13 septembre 1912 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris, 183, rue Saint-Maur, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Louis, né le 1er décembre 1939 à Paris, Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

GACHKEL (Samuel), avocat, né le 11 mai 1909 à Pétrograd (Russie), ayant demeuré à Paris, 8, rue Victorien-Sardou, résidant actuellement à Saint-Martin-d'Ardèche (Ardèche), chez M. Auzas, naturalisé Français par décret du 11 novembre 1932, publié au *Journal officiel* le 20 novembre 1932.

MALLUTA (Eugène), électricien, né le 22 février 1898 à Bala-Kapla (Russie), demeurant à Paris, 5, rue Henri-Pape, naturalisé Français par décret du 26 juillet 1939, publié au *Journal officiel* le 6 août 1939.

MARMELSZTEJN (Jechijel), casquettier, né le 16 juillet 1911 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 20, rue du Bourg-Tibourg, naturalisé Français par décret du 16 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 25 juin 1939, et KASZEMACHER (Malka-Rajzla), épouse du précédent, née en 1915 à Parczew (Pologne), demeurant à Paris, 20, rue du Bourg-Tibourg, naturalisée Française par le même décret.

GŒTTINGER (Anne-Lise), femme WITTGENSTEINER, née le 8 août 1909 à Paris, ayant demeuré à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 27, rue Bédarrides, naturalisée Française par décret du 17 septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 26 septembre 1937.

SALTIEL (Henri), traducteur comptable, né le 15 août 1916 à Salonique (Grèce), ayant demeuré à Paris, 9, rue Fontaine, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 18 février 1939, publié au *Journal officiel* le 26 février 1939.

SARDAS (Vittorio), vendeur, né le 9 mars 1920 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris, 39, rue Servan, actuellement interné au camp de Drancy (Seine), naturalisé Français par décret du 19 août 1939, publié au *Journal officiel* le 27 août 1939.

DAL SOGLIO (Cesare), agriculteur, né le 24 septembre 1900 à Santa-Maria-de-Camisano (Italie), demeurant à Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne), naturalisé Français par décret du 13 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 21 mai 1939.

FRANCO (Salomon), contremaître, né en 1900 à Salonique (Grèce), demeurant à Paris, 68, rue Lamarck, naturalisé Français par décret du 30 mars 1938 publié au *Journal officiel* le 10 avril 1938.

ISABEL (César), né le 13 avril 1917 à Aoste (Italie), ayant demeuré à Séez (Savoie), actuellement domicilié à Sainte-Foy-Tarentaise (Savoie), naturalisé Français par décret du 26 juillet 1939, publié au *Journal officiel* le 6 août 1939.

RUSCIO (Mattia-Domenico), épicier, né le 10 février 1892 à Pontecorvo (Italie), demeurant à Paris, 76, rue Curial, naturalisé Français par décret du 27 décembre 1938 publié au *Journal officiel* le 8 janvier 1939.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 26 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Magistrature.

Par arrêté en date du 26 août 1942, M. Duconseil, juge d'instruction au tribunal de première instance de Montpellier, est relevé de ses fonctions, à compter du 1er septembre 1942.

Par arrêté en date du 27 août 1942, M. Facq, procureur de la République près le tribunal de première instance de Charolles, est délégué dans les fonctions de procureur de la République près le tribunal de première instance de Beaune.

Juges de paix.

Par arrêté en date du 24 août 1942, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (lois des 14 avril 1924, 18 août 1936 et 30 octobre 1940), à compter du 3 septembre 1942, M. Augot, juge de paix du Chambon-Feugerolles (Loire).

Suppléants de juges de paix.

Par arrêté en date du 24 août 1942, sont rappelés à l'activité et sont délégués dans les fonctions de suppléants du juge de paix des cantons de:

Gérardmer (Vosges), M. Lalevée, ancien juge de paix suppléant.

Motte-Servolex (la) (Savoie), M. Decroux, ancien juge de paix suppléant.

Greffiers.

Par arrêté en date du 24 août 1942, M. Lemasson, greffier de la justice de paix de Ligné (Loire-Inférieure), est relevé de ses fonctions.

Par arrêté en date du 24 août 1942, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (lois des 14 avril 1924, 18 août 1936 et 30 octobre 1940), à compter du 1er septembre 1942, M. Trouel, greffier au tribunal de première instance de Laval (Mayenne).

Par arrêté en date du 24 août 1942, la démission de M. Schnée, greffier au tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), est acceptée.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 2674 du 28 août 1942 relatif à la réduction des prix de vente à l'intérieur de deux variétés de cigarettes de vente courante.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 7 août 1926 ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1926;

Vu le décret du 14 mars 1942 portant relèvement des prix de vente à l'intérieur des tabacs de vente courante et de vente restreinte;

Vu l'avis donné par le comité technique de la caisse autonome d'amortissement et par le conseil d'administration de ladite caisse dans leur séance du 23 juin 1942,

Décrétons:

Art. 1er. — La nomenclature générale des prix de vente à l'intérieur des tabacs de vente courante et de vente restreinte mis à la disposition des consommateurs par la régie est modifiée conformément aux indications figurant dans le tableau ci-après:

NOMENCLATURE

NATURE des produits.	NUMÉRO de série.	PRIX DE VENTE aux consommateurs par kg. P. V.	OBSERVATIONS
		francs.	
II. — **Tabacs de vente courante.**			
A. — *Produits supérieurs.*			
3° Cigarettes.....	49	1.500 »	High Life, Fashion.
	51	1.000 »	Salambô.
	52	750 »	Naja.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur le 1er septembre 1942.

Fait à Vichy, le 28 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Receveurs particuliers des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1942: page 2795, 1re colonne, 17e ligne, au lieu de: « M. Lartigue (Eugène-Jules-Henri), receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saintes... », lire: « M. Lartigue (Eugène-Jules-Henri), receveur particulier des finances de 1re classe, affecté à la trésorerie générale de Seine-et-Oise, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saintes... ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 5 août 1942, M. Louis Milliot, professeur de droit musulman à la faculté de droit d'Alger, est nommé, à compter du 1er octobre 1942, professeur titulaire de la chaire de droit et sciences coloniales de cette même faculté (chaire créée).

Par arrêté en date du 6 août 1942, sont nommés, à compter du 1er octobre 1942, professeurs sans chaire à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon: MM. Gabrielle et Chambon, agrégés pérennisés près de cette même faculté.

Par arrêté en date du 6 août 1942, M. Pauthenier, titulaire de la maîtrise de conférences de physique P. C. B. à la faculté des sciences de Paris, a été transféré, à compter du 1er juillet 1942, dans la maîtrise de conférence de physique (recherches; dernier titulaire: M. Croze).

Fédération française de boules.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu la loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive;

Sur la proposition du commissaire général aux sports,

Arrête:

Art. 1er. — La fédération française de boules est administrée par un comité de direction composé ainsi qu'il suit:

Président.

M. Guillermet (Pierre).

Vice-présidents.

MM. Guichard (Francisque), Guilloud (Edgard), Jasserand (Jean), Perrier (Jean-Baptiste).

Secrétaire général.

M. Lagrange (Joseph).

Trésorier.

M. Badin (Etienne).

Membres.

MM. Belley (Joseph), Cornet (Claude), Marteau, Plocq (Armand), Bellanger (Théophile), représentant de la Boule de Fort, Dubois (Marius), représentant de la Boule provençale, Philippe, représentant de la Boule petanque.

Art. 2. — Les personnes désignées à l'article 1er exercent leurs fonctions à titre bénévole, à l'exception de MM. Lagrange (Joseph) et Badin (Etienne).

Art. 3. — Le commissaire général aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 27 août 1942.

Pour le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et par délégation:
Le commissaire général aux sports,
J. PASCOT.

Fédération française de cyclisme.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu la loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive;

Vu l'arrêté en date du 10 février 1942 portant nomination des membres du comité de direction de la fédération française de cyclisme;

Sur la proposition du commissaire général aux sports,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés à la fédération française de cyclisme:

Président d'honneur.

M. Jean Petavy.

Vice-présidents d'honneur.

MM. Henri Lecomte, Achille Legros.

Art. 2. — La fédération française de cyclisme sera administrée par un comité de direction composé ainsi qu'il suit;

Président.

M. César Banino.

Vice-présidents.

MM. Cyrille Abadie, Alfred Beauvais, Achille Joinard, Georges Trimouille.

Secrétaire général.

M. René Chesal.

Trésorier.

M. Marius Dupin.

Membres.

MM. Honoré Carlon, Louis Doreau, Léonide Lekieffre, Louis Le Restif, Camille Loze, René Moreau, Alexandre Offray, Ferdinand Vasserot.

Art. 3. — Les personnes désignées aux articles précédents, à l'exception du secrétaire général, exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 4. — L'arrêté du 10 février 1942 est rapporté.

Art. 5. — Le commissaire général aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 28 août 1942.

Pour le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et par délégation:
Le commissaire général aux sports,
J. PASCOT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Comité particulier du commerce de la pâtisserie, de la chocolaterie et de la confiserie.

Par arrêté interministériel en date du 22 juillet 1942, ont été nommés les membres du comité particulier du commerce de la pâtisserie, de la chocolaterie et de la confiserie.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 21 août 1942, M. Plainière (Jacques), chef de bureau, a été nommé chef de service à l'administration centrale de l'agriculture et du ravitaillement.

Instruction relative à la circulation de certains fruits et légumes.

Vichy, le 24 août 1942.

Article unique. — A partir de la publication de la présente instruction et jusqu'à nouvel ordre, les prescriptions des arrêtés du 25 août

1941 et du 13 octobre 1941 seront appliquées aux fruits et légumes figurant à la liste ci-annexée, qui indique les conditions mises à leur circulation.

Les présentes dispositions annulent et remplacent celles qui avaient fait l'objet de l'instruction du 12 juin 1942 relative à la circulation de certains fruits et légumes.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,
JACQUES LE ROY LADURIE.
Le secrétaire d'Etat aux communications,
ROBERT GIBRAT.

FRUITS ET LÉGUMES dont la circulation est interdite sans autorisation de transport.	LIEUX AU DÉPART desquels joue l'interdiction ci-contre.	ZONE DE LIBRE circulation des envois soumis par ailleurs à l'interdiction ci-contre.
* Tous les légumes frais et tous les fruits frais de la métropole.	Tous départements.	Commune de production et communes limitrophes.

(*) Denrées non soumises au rationnement national.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Décret conférant la médaille militaire à titre posthume.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 avril 1942: page 1601, 2e colonne, au lieu de: « Tournier (Guy-Etienne), sergent-chef », lire: « adjudant ».

VETERINAIRES

Armée active.

Liste, par ordre de mérite, des étudiants vétérinaires admis à l'emploi de vétérinaire élève officier de l'active à l'école militaire de la cavalerie, du train et de la garde, par décision ministérielle du 21 août 1942.

1 Pallas (Pierre).
2 Lepère (Gilbert-André).
3 Melquiond (Robert-Marcel).
4 Buroch (Pierre-Jean-Lucien).
5 Oppetit (Yves-Louis-Auguste).
6 Gaissa (Michel-Pierre-Paul).

Ces candidats sont nommés vétérinaires élèves officiers de l'active à compter du 1er octobre 1942; ils se présenteront à l'école militaire de la cavalerie, du train et de la garde à Tarbes, le 1er octobre 1942, à neuf heures, pour y suivre le cours d'instruction des vétérinaires élèves officiers de l'active. Toutefois, leur nomination comme vétérinaire élève officier de l'active ne sera définitive qu'autant qu'ils auront été soumis, dès leur arrivée à l'école, aux examens médicaux prévus par l'article 5 de l'arrêté interministériel du 31 mai 193 (*B. O.*, p. p., p. 1534) et qu'ils seront reconnus indemnes de toute affection tuberculeuse (loi du 18 avril 1931).

Les vétérinaires élèves officiers susvisés accompliront leur stage d'instruction comme vétérinaires auxiliaires, dans les conditions fixées par les règlements en vigueur.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Chambre de commerce de Roanne.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu le décret du 9 janvier 1864 créant une chambre de commerce à Roanne;

Vu le décret du 18 août 1939 fixant à dix-huit le nombre des membres de cette compagnie;

Vu la loi du 11 avril 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin au mandat de tous les membres actuellement en exercice de la chambre de commerce de Roanne:

Art. 2. — Sont nommés membres de la chambre de commerce de Roanne:

MM.
Brechard (Charles), fabricant de cotonnades à Roanne.
Vadon-Hermil (Joseph), directeur de la banque régionale du Centre à Roanne.
Magnet (Antoine), droguiste à Roanne.
Collaudin, directeur général de la société La Solidarité à Roanne.
Perret, restaurateur au Coteau.
Cognard (Louis), entrepreneur de transports à Roanne.
Favier (Georges), confiseur à Roanne.
Cretin (Maurice), négociant en grains à Charlieu.
Beaudoux (Nicolas), fabricant de coton hydrophile à Roanne.
Passager (François), entrepreneur de travaux publics à Roanne.
Demurger (Pierre), fabricant d'outillage métallurgique à Roanne.
Deltreil (Pierre), serrurier à Roanne.
Espinos (Maurice), industriel céramiste à Roanne.
Deroche, teinturier à Roanne.
Pierron (Pierre), fabricant de bonneterie à Roanne.
Guerry (Paul), tisseur à Roanne.
Desvernay, fabricant des crayons Conté à Regny.
Genies (Albert), tanneur à Roanne.

Fait à Paris, le 18 août 1942.

JEAN BICHELONNE.

Chambre de commerce de Bourg.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu le décret du 17 janvier 1899 créant une chambre de commerce à Bourg;

Vu le décret du 11 août 1908 fixant à dix-huit le nombre des membres de cette compagnie;

Vu la loi du 11 avril 1941;

Vu le décret du 19 janvier 1942 modifiant la circonscription de la chambre de commerce de Bourg,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin au mandat de tous les membres actuellement en exercice de la chambre de commerce de Bourg.

Art. 2. — Sont nommés membres de la chambre de commerce de Bourg:

MM.
Balloffet (Joseph), fabricant de filières à Lagnieu.
Rozier (Camille), fabricant de meubles à Nantua.
Convert (Georges), minotier à Bourg.
Coletta (Louis), fabricant de peignes à Oyonnax.
Fillot (Pierre), négociant en bonneterie à Bourg.
Villard (Victor), négociant en bonneterie à Bourg.
Bonnaz (Benjamin), marchand de peignes à Oyonnax.
Cantournel (Marcel), fabricant de produits chimiques à Sathonay.
Secretain, fabricant de ciment à Pont-d'Ain.
Degrond (Jean), directeur général des tréfileries et câbleries de Bourg.
Martin (Gaston), directeur des usines françaises de la société industrielle pour la schappe (filature).
Charveriat, président de la coopérative des producteurs de poissons d'étangs des Dombes.
Roux (Jean), exportateur de volailles à Bourg.
Bertillat, président de l'union des coopératives de laiterie et beurrerie.
Mme Denizot, hôtelière à Bourg.
Thibaut, restaurateur à Perouges.
Tenoux (Jean), entrepreneur de transports à Bourg.
Rive (Jean), banquier à Bourg.

Fait à Paris, le 18 août 1942.

JEAN BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Décret n° 2269 du 31 juillet 1942 portant attribution d'avantages au profit des vieux travailleurs salariés quittant une ville de plus de 50.000 habitants pour s'établir dans une commune rurale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du secrétaire d'Etat au travail et du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 14 mars 1941 portant attribution d'une allocation aux vieux travailleurs salariés, et notamment l'article 7;

Vu le décret du 16 septembre 1941,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 16 septembre 1941 portant attribution d'avantages au profit des vieux travailleurs salariés quittant une ville de plus de 50.000 habitants pour s'établir dans une commune rurale est modifié comme suit:

« *Art.* 1er. — Les bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés qui résident dans une ville de plus de 50.000 habitants ou dans l'une des communes de Seine et de Seine-et-Oise assimilées à Paris ou dans l'une des localités assimilées aux villes de 50.000 habitants par l'arrêté prévu à l'article 7 de la loi du 14 mars 1941 obtiendront les avantages ci-dessous énumérés s'ils quittent cette ville ou localité pour établir leur résidence effective dans une commune du territoire métropolitain comptant moins de 2.000 habitants, à l'exclusion des communes et localités susvisées assimilées à Paris ou aux villes de 50.000 habitants... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat au travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 31 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat au travail,
HUBERT LAGARDELLE.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Frais de tournées.

Par arrêté du 2 juillet 1942, la limite dans laquelle les maxima pour frais de tournées payables sur état aux inspecteurs généraux, ingénieurs des mines et ingénieurs des travaux publics de l'Etat (mines) au titre de l'inspection du travail peuvent être fixés par le secrétaire d'Etat au travail ont été déterminés ainsi qu'il suit:

Pour les inspecteurs généraux, ingénieurs en chef et ingénieurs ordinaires: 1.560 fr.;
Pour les ingénieurs des travaux publics de l'Etat: 780 fr.,

sauf en ce qui concerne l'ingénieur des travaux publics de l'Etat en résidence à Nice chargé du département de la Corse, pour lequel ce maximum est fixé à 1.100 fr.

Sociétés de secours mutuels.

Par arrêtés du secrétaire d'Etat au travail en date du 12 août 1942, ont été enregistrés et approuvés les statuts des sociétés de secours mutuels ci-après:

AUBE

Société du personnel de la société industrielle de bonneterie, à Troyes, n° 223.

LOIR-ET-CHER

La Fraternelle des ouvriers et employés des établissements Paul Hug à Blois, n° 419.

SEINE-ET-MARNE

Caisse d'entr'aide du personnel des sociétés réunies Everite Sitube, usine de Dammarie-les-Lys, n° 596.

SEINE

La Mutuelle de l'Imprimerie Walelet à Paris, n° 4147.
La Mutuelle France-Transports domicile à Paris, n° 4148.
Société des ateliers J. Taupin à Paris, n° 4149.
La Mutuelle de la Carrosserie A. Guillore à Courbevoie, n° 4150.

Famille professionnelle de la production des métaux.

Le secrétaire d'Etat au travail,

Vu l'article 77 de la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions;
Vu le décret du 16 mai 1942 relatif à la création de la famille professionnelle de la production des métaux;
Après avis du secrétaire d'Etat à la marine, du secrétaire d'Etat à l'aviation, du secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé une commission provisoire d'organisation pour la famille professionnelle de la production des métaux, en application de l'article 77 de la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions.

Art. 2. — Cette commission est composée ainsi qu'il suit:

MM.

Barry (Pierre), ingénieur, directeur du service des ventes à la compagnie des forges de Châtillon, Commentry, Neuves-Maisons, à Lille.
Bonomi (Robert), chef d'équipe à la société des hauts fourneaux de la Chiers, secrétaire du syndicat des métaux de Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Buard (François), ouvrier tréfileur aux tréfileries et câblerie de Bourg (Ain), secrétaire du syndicat des métaux de Bourg.
Charleux (Jean-Baptiste), chef d'aciérie aux forges et laminoirs de Bretagne.
Crancée (Georges), directeur des usines de la société des forges et aciéries du Nord et de l'Est.
Daum (Léon), directeur général de la compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt.
Debize (Eugène), chef d'atelier à l'usine de Navarre, à Evreux.
Despreaux (Fernand), sous-chef de fabrication aux aciéries et forges de Firminy (Loire).
Dolker (Frédéric), ouvrier ajusteur, secrétaire de l'union des syndicats de Meurthe-et-Moselle et du syndicat des métaux de Neuves-Maisons.
Dumoulin (Eugène), chef contremaître à la compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt, secrétaire général adjoint de la fédération des cadres de la grosse sidérurgie.
Dupuis (Jean), directeur de la compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.
Guyenet (P.), employé aux établissements Sibille, à Lyon.
Huleux (Albert), président honoraire du syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris.
Ledoux (Frédéric), administrateur de la société minière et métallique de Penarroya, président de la chambre syndicale des minerais et métaux bruts.
Lefort (André), gérant des établissements Lefort, à la Tricherie (Vienne).
Lenté (Jacques), président de la société Escaut et Meuse et de la société des tubes de Bessèges, président de l'union des industries métallurgiques et minières de la construction mécanique, électrique et métallique et des industries qui s'y rattachent.
Lhotellier (Francis), ingénieur chef de service à la société métallurgique de Senelles-Maubeuge, à Longwy (Meurthe-et-Moselle), président de la fédération générale de la métallurgie.
Marmasse (Jacques), gérant de la société R. Bacholle et compagnie, administrateur de la société François-Huet.
Martin (Claude), ouvrier mouleur aux forges et aciéries de la marine et d'Homécourt, à Saint-Chamond (Loire), secrétaire du syndicat des métaux de Saint-Chamond.
Martin (Georges), ouvrier ajusteur aux aciéries de Trignac (Loire-Inférieure).
Perrin (René), directeur général de la société d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries d'Ugines.
Prevost (Jacques), ingénieur aux établissements Griset, à Paris.
Receveur (Georges), ouvrier chaudronnier, secrétaire du syndicat des métaux à Jœuf (Meurthe-et-Moselle).
Rogez (Henri), directeur aux tréfileries et laminoirs du Havre.
Salvetat (Roger), ouvrier fraiseur à la société des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn à Saint-Juéry, secrétaire du syndicat des métaux de Saint-Juéry (Tarn).
Sauve (Charles), ingénieur chef de service à la société des tubes de Bessèges (Gard).
Vasseur (Aimé), ouvrier électricien à la compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons à Isbergues, secrétaire du syndicat des métaux d'Isbergues.

Art. 2. — Le directeur de l'organisation sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 août 1942.

HUBERT LAGARDELLE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Port d'Oran.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux communications et le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce, rendue exécutoire en Algérie par le décret du 30 octobre 1898;
Vu le décret du 23 août 1898 sur le gouvernement général de l'Algérie;
Vu la loi du 23 février 1941, concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de ladite loi;
Vu le décret du 18 octobre 1941 étendant à l'Algérie les dispositions de la loi et du décret susvisé;
Vu la loi du 30 avril 1924 qui a institué au port d'Oran des péages locaux au profit de la chambre de commerce de cette ville;
Vu les décrets qui ont modifié le taux de ces péages et, en dernier lieu, le décret du 16 mai 1938;
Vu la délibération du 18 juin 1941, par laquelle la chambre de commerce d'Oran a demandé la révision et le relèvement du taux desdits péages;
Vu l'avis de la commission permanente d'enquête du port d'Oran en date du 27 novembre 1941;
Vu l'avis du gouverneur général de l'Algérie du 14 mars 1942;
Vu l'avis du ministre secrétaire d'Etat aux finances en date du 13 mai 1942;
Vu l'avis du secrétaire d'Etat à la marine en date du 7 juin 1942,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux des péages institués au port d'Oran, au profit de la chambre de commerce de cette ville, en vertu de la loi du 30 avril 1924, modifié en dernier lieu par le décret du 16 mai 1938, est à nouveau modifié comme suit:

1° Taxes sur les voyageurs.

« Par passager embarqué ou débarqué:
« Par passager de cabine de luxe: 50 fr.
« Par passager de 1re classe: 30 fr.
« Par passager de 2e classe: 20 fr.
« Par passager de 3e classe: 10 fr.
« Par passager de 4e classe ou de pont: 5 fr.

2° Taxes sur les animaux embarqués débarqués ou transbordés.

« Par tête de bétail vivant ou abattu des espèces chevaline, asine, cameline, bovine, porcine ou assimilées: 3 fr. 90.
« Par tête de bétail vivant ou abattu des espèces ovine, caprine ou assimilées: 65 centimes.

3° Taxes sur les marchandises.

« Par tonne métrique de marchandises embarquées, débarquées ou transbordées, toute fraction de tonne comptant pour une tonne: 6 fr.

« Sont considérées comme marchandises transbordées et, par suite, ne supportant qu'une fois l'application de la taxe, celles qui sont transportées d'un navire à un autre navire dans le port, soit directement, soit par l'intermédiaire de chalands, ou après mise à terre, à condition toutefois qu'elles n'aient pas été placées en entrepôt de douane, qu'elles n'aient pas cessé d'être sous la surveillance du service des douanes et que, dans aucun cas, il ne soit écoulé plus de trente jours francs entre la date d'arrivée du navire importateur et la date d'embarquement des marchandises transbordées sur le navire exportateur.

« Cette taxation unique sera à la charge du navire qui aura fait l'opération du débarquement et du déchargement.

« La taxe de 6 fr. par tonne de marchandises embarquées, débarquées ou transbordées dans les conditions ci-dessus, est réduite à:

« *a*) Pour le sable, le gravier et les galets de mer: 35 centimes.

« *b*) Par futaille, pour les futailles vides, en bois montées ou démontées, présentées en vrac réunies ou non: 60 centimes.

« *c*) Pour le kieselguhr, les minerais, charbons et combustibles minéraux provenant des gisements de l'intérieur et embarqués: 1 fr. 50.

« *d*) A la sortie pour l'oxyde de fer provenant des pyrites de fer: 1 fr.

Dispositions spéciales.

« *e*) Houilles:

« Importées et déclarées directement pour la consommation: 6 fr. par tonne.

« Importées et déclarées pour l'entrepôt fictif:

« A l'entrée en entrepôt: 1 fr. 50 par tonne.

« A la sortie d'entrepôt:

« Pour la consommation: 4 fr. 50 par tonne.

« Pour l'avitaillement des navires relâcheurs: exemption.

« Pour l'avitaillement des navires opérants: 1 fr. 50 par tonne.

« Pour la réexportation en transit par terre: 1 fr. 50 par tonne.

« Importées et transbordées (dans les conditions définies ci-dessus à titre général) pour l'avitaillement des navires:

« Relâcheurs: 1 fr. 50 par tonne.

« Opérants: 3 fr. par tonne.

« (Taxes perçues à la charge des navires avitailleurs.)

« *f*) Mazout (fuel oil):

« Importé et déclaré directement pour la consommation: 6 fr. par tonne.

« Importé et déclaré pour l'entrepôt fictif ou réel spécial:

« A l'entrée en entrepôt: 1 fr. 50 par tonne.

« A la sortie d'entrepôt:

« Pour la consommation: 4 fr. 50 par tonne.

« Pour l'avitaillement de tous navires: 1 fr. 50 par tonne.

« Pour la réexportation en transit par terre: 1 fr. 50 par tonne.

« Importé et transbordé (dans les conditions définies ci-dessus à titre général) pour l'avitaillement de tous navires: 3 fr. par tonne.

« Taxe perçue à la charge des navires avitailleurs.

« Les transports de toutes marchandises entre Oran et les autres ports du département d'Oran, ou inversement, ne sont soumis à aucune taxe.

« Si les marchandises provenant d'un port du département sont ensuite transbordées à Oran pour toute autre destination qu'un port du département, elles sont soumises une fois au payement de l'une des taxes prévues ci-dessus, selon la catégorie des marchandises, payement supporté par le navire qui apporte les marchandises à transborder.

« *g*) Pour les colis isolés (c'est-à-dire repris à raison d'un seul par connaissement) dont le poids individuel est inférieur ou égal à 60 kg., la taxe par tonne métrique au débarquement, à l'embarquement ou au transbordement est remplacée par les taxes ci-après:

« Colis pesant 10 kg. au maximum: 40 centimes par colis.

« Colis pesant 15 kg. au maximum: 90 centimes par colis.

« Colis pesant 20 kg. au maximum: 1 fr. 30 par colis.

« Colis pesant 60 kg. au maximum: 1 fr. 95 par colis.

« Les taxes sur les colis isolés sont applicables aux colis postaux, à l'exception des colis postaux en transit direct par le territoire algérien quelles que soient l'origine et la destination de ces derniers, ainsi qu'aux colis assimilés transportés par des particuliers.

4° Exemptions.

« Sont exemptés de tous droits, sous réserve de l'application des dispositions du décret-loi du 22 février 1940 pendant toute la durée des hostilités:

« Les militaires, fonctionnaires ou toutes autres personnes voyageant aux frais et pour le service de l'Etat;

« Les objets, marchandises et animaux appartenant à l'Etat ou destinés à son service;

« Les matériaux destinés aux travaux d'agrandissement du port d'Oran, transportés sous le régime du cabotage ».

Art. 2. — Les taxes fixées à l'article 1er ci-dessus entreront en vigueur trente jours après publication au *Journal officiel* de l'Etat français du présent arrêté si cet arrêté est inséré au *Journal officiel* de l'Algérie huit jours au moins avant l'expiration de ce délai ou, dans le cas contraire, huit jours après l'insertion de cet arrêté au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 18 août 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE

Le secrétaire d'Etat aux communications,
ROBERT GIBRAT.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

Commission centrale des automobiles et de la circulation générale.

Par arrêté en date du 18 août 1942, les articles 2 et 4 de l'arrêté du 26 octobre 1940 fixant la composition de la commission centrale des automobiles et de la circulation générale, modifiés par les arrêtés des 17 janvier et 9 mai 1941, ont été modifiés à nouveau de la manière suivante:

. . . . . .

« *Art.* 2. — Elle comprend dix membres de droit et dix-neuf membres nommés par arrêtés du secrétaire d'Etat pour deux ans ».

. . . . . .

« *Art.* 4. — Les membres nommés par arrêté comprennent:

. . . . . .

« Un inspecteur général et un ingénieur en chef des mines ».

Par arrêté en date du 18 août 1942, l'article 1er de l'arrêté du 11 mars 1941 modifié a été complété, à nouveau, ainsi qu'il suit:

« Sont nommés membres de la commission centrale des automobiles et de la circulation générale pour les années 1941 et 1942:

. . . . . .

« M. Brun, ingénieur en chef des mines professeur à l'école nationale supérieure des mines ».

. . . . . .

Ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat.

Par arrêté en date du 14 août 1942, pris en application de l'article 107 du décret du 8 avril 1941, ont été admis dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat et nommés aux grades et classes ci-après, à compter du 15 août 1942, les personnels désignés ci-dessous qui ont accompli un stage probatoire:

a) *Ingénieurs adjoints des travaux géographiques de l'Etat de 3e classe.*

MM. Millot (Paul), Kuhn (Paul-Jacques), Madelmont (Pierre-Louis), Debraban (René-Félix), Vatan (Henri), Fay (Pierre-Jean), Percevault (Guy).

b) *Ingénieurs adjoints des travaux géographiques de l'Etat de 4e classe.*

MM. Gateaud (Antoine-Auguste-Jean), Martin (Michel-Jean-Marie), Donnadieu (Paul-Yves).

M. Donnadieu, adjoint technique de 4e classe, cessera de faire partie des cadres des adjoints techniques des ponts et chaussées.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 14 août 1942, M. Dufour, ingénieur des travaux publics de l'Etat, précédemment attaché au service maritime du Nord à Dunkerque, a été chargé, à la résidence de Cambrai, avec effet à dater du 29 juin 1942, de l'intérim des fonctions d'ingénieur ordinaire, en remplacement de M. Poitrat, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 14 août 1942, par modification à l'arrêté du 18 juin 1942, M. Poitrat, ingénieur ordinaire de 3e classe à Cambrai, a été affecté provisoirement, à dater du 16 juin 1942, à la résidence de Lille, à l'arrondissement spécial des transports.

Il assurera, en outre, l'intérim du poste d'ingénieur adjoint à l'ingénieur en chef.

Par arrêté en date du 19 août 1942, M. Couteaud (Jean), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment placé dans la situation de service détaché à la disposition de la compagnie nationale du Rhône, a été réintégré, à dater du 1er septembre 1942, dans les cadres du service ordinaire des ponts et chaussées et mis à la disposition du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale (commissariat général aux sports), pour assurer les fonctions de directeur à l'administration centrale.

Il sera placé dans la position hors cadres prévue par les articles 70 et suivants de la loi du 14 septembre 1941.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Décret n° 2639 du 26 août 1942 étendant aux colonies les dispositions de la loi du 31 mars 1942 abrogeant le décret-loi du 1er septembre 1939 relatif aux significations d'oppositions et de cessions faites entre les mains des comptables de deniers publics.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies et du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu la loi du 12 juillet 1905, ensemble les textes qui l'ont modifiée, notamment le décret du 1er septembre 1939 et la loi du 31 mars 1942 relative à la signification d'oppositions et de cessions faites entre les mains des comptables de deniers publics et des préposés de la caisse des dépôts et consignations;

Vu le décret du 12 janvier 1907 qui a étendu aux colonies les dispositions de la loi susvisée du 12 juillet 1905;

Vu le décret du 20 février 1940 qui a étendu aux colonies le décret du 1er septembre 1939,

Décrétons:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi du 31 mars 1942 portant abrogation du décret du 1er septembre 1939 relatif aux significations d'oppositions et de cessions faites entre les mains des comptables de deniers publics et des préposés de la caisse des dépôts et consignations sont étendues aux territoires relevant du secrétariat d'Etat aux colonies.

Art. 2. — Le présent décret n'entrera en vigueur que le quinzième jour qui suivra celui de sa publication au *Journal officiel* de la colonie, le jour de cette publication étant compris dans le délai.

Les exploits déposés qui n'auraient pas encore été visés à la date d'entrée en vigueur seront visés à cette dernière date.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat aux colonies et le ministre secrétaire d'Etat aux fi-

nances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* du secrétariat d'Etat aux colonies.

Fait à Vichy, le 26 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
JULES BRÉVIÉ.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Direction des affaires politiques.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 26 août 1942, M. Desanti, gouverneur de 2e classe des colonies, a été chargé des fonctions de directeur adjoint à la direction des affaires politiques du secrétariat d'Etat aux colonies.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Alpina (Cie d'assurances S. A.), ayant son siège à Zurich, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 30 juillet 1942) un représentant responsable des droits, taxes et pénalités qui pourront être dus à raison de l'agence qui sera établie à Alger, 6, boulevard Baudin, pour des assurances contre les risques de transports maritimes, terrestres et fluviaux et dont les opérations seront limitées à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances Century Insurance Company Limited, ayant son siège à Edimbourg, a cessé, à partir du 23 janvier 1942, d'avoir un représentant responsable du payement des droits, taxes et pénalités exigibles, à raison de l'agence établie à Alger pour les assurances contre l'incendie et dont les opérations sont limitées à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances Tokio Fire Insurance Company Limited ayant son siège à Tokio, a cessé, à partir du 23 janvier 1942, d'avoir un représentant responsable du payement des droits, taxes et pénalités exigibles, à raison de l'agence établie à Alger pour les assurances contre l'incendie et dont les opérations sont limitées au département d'Alger.

Ministère de l'agriculture. et du ravitaillement.

Redevances pour l'utilisation des blés tendres métropolitains dans la semoulerie.

(Décision réglementaire.)

Le président de l'office national interprofessionnel des céréales (par délégation du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement et du ministre secrétaire d'Etat aux finances).

Vu la loi du 29 janvier 1942 portant délégation de pouvoirs spéciaux au président de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'arrêté du 27 février 1942 portant application de la loi du 29 janvier 1942;

Et sur avis conforme du commissaire contrôleur de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu la loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 1941 fixant le prix limite des semoules,

Décide :

Art. 1er. — Afin de compenser la différence entre le prix des semoules de blés durs et le prix de revient des semoules de blés tendres et des farines semoulées, les semouliers seront tenus de verser au profit de l'office national interprofessionnel des céréales une redevance sur toutes les attributions de blés tendres métropolitains livrés du 1er septembre 1941 au 1er juillet 1942.

Art. 2. — Cette redevance sera due sur chaque quintal de blé tendre métropolitain reçu en semoulerie pendant la période prévue à l'article 1er. Son montant de base, fixé à 72 fr. 50 par quintal, sera réduit pour chaque livraison :

D'une part, du montant des frais de chargement et de camionnage de l'organisme stockeur à la gare d'expédition, ces frais étant décomptés suivant le barème normal établi par l'office national interprofessionnel des céréales pour les livraisons de blé faites à la meunerie.

Et, d'autre part, du montant des frais de transport par fer entre la gare desservant l'organisme stockeur et celle la plus proche de la semoulerie.

Art. 3. — Le comité professionnel de la semoulerie est chargé de liquider et d'encaisser la redevance prévue à l'article précédent. A cet effet, les fabricants de semoules métropolitains seront tenus d'adresser avant le 31 août 1942 au comité professionnel de la semoulerie, pour chacune de leurs usines, un relevé des quantités de blés tendres métropolitains reçues par eux au cours de la période prévue à l'article 1er, et un décompte des redevances dues, établis conformément aux modèles arrêtés par le comité professionnel de la semoulerie, en accord avec l'office national interprofessionnel des céréales.

Le montant des redevances exigibles sera adressé le jour même de l'envoi du relevé au comité professionnel de la semoulerie par chèque barré ou virement postal.

Art. 4. — Les insuffisances de versement ou les trop-versés apparaissant lors de la liquidation des redevances, effectuée par le comité professionnel de la semoulerie ou ultérieurement lors des contrôles effectués par l'office national interprofessionnel des céréales ou par l'administration des contributions indirectes, seront apurés à la diligence du comité professionnel de la semoulerie.

Le comité professionnel de la semoulerie versera à l'office national interprofessionnel des céréales, dans les quinze jours de leur réception, le montant des redevances perçues par lui et produira dans les plus brefs délais le relevé des redevances définitivement liquidées.

Art. 5. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales et le directeur général des contributions indirectes sont chargés de l'exécution de la présente décision réglementaire.

Paris, le 1er août 1942.

Le président de l'office national interprofessionnel des céréales,
PIERRE HALLÉ.

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Communiqué officiel n° 99 de la direction du service des prisonniers de guerre, en date du 27 août 1942, relatif à la répression des vols de colis ou d'objets adressés ou destinés aux prisonniers de guerre.

La direction du service des prisonniers de guerre communique :

Les mesures de répression en matière de spoliation de colis destinés aux prisonniers de guerre annoncées par le communiqué officiel n° 87 de la direction du service des prisonniers de guerre, en date du 14 mars 1942, viennent d'être sérieusement renforcées.

En effet, en vertu de la loi du 12 août 1942 réprimant les vols ou les tentatives de vols de colis et d'objets adressés ou destinés aux prisonniers de guerre, tous les individus coupables de tels délits seront déférés au tribunal spécial créé par la loi du 24 avril 1941 pour juger les auteurs d'agressions nocturnes. Les délinquants seront condamnés aux travaux forcés à temps, et même, s'ils contribuent par leurs fonctions, à un titre quelconque, au transport des colis ou objets en cause, aux travaux forcés à perpétuité.

Il est rappelé que la procédure devant cette juridiction est instruite dans un délai de huit jours et qu'aucune voie de recours n'est admise contre les ordonnances rendues par le juge d'instruction qui renvoie directement l'affaire et le prévenu devant le tribunal spécial. Ce tribunal statue dans le délai de dix jours de la réception du dossier par le président et ses jugements sont définitifs.

Ce communiqué doit être tenu dans toutes les mairies à la disposition du public.

Secrétariat d'Etat au travail.

Avis de concours pour l'emploi de contrôleur.

Un concours pour cinq emplois de contrôleur à la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs aura lieu le lundi 7 décembre 1942.

Les candidats doivent être Français et nés de père français à titre ordinaire. Ils doivent avoir accompli leur vingt et unième année au moins et leur trentième au plus au 1er janvier 1942. Les candidats de l'extérieur doivent être du sexe masculin; pour ceux qui ont satisfait aux obligations du service militaire, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle de leur service militaire obligatoire.

Les candidats doivent produire le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire. Des majorations de points seront accordées aux candidats qui produiront un diplôme de licencié ou de docteur, ou qui seront anciens élèves de l'école polytechnique ayant satisfait aux examens de sortie de cette école.

La situation des contrôleurs est à tous égards comparable à celle des rédacteurs des administrations centrales des divers ministères.

Les renseignements à ce sujet et le programme détaillé des épreuves seront envoyés aux candidats qui en feront la demande à la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, 77, avenue de Ségur, Paris (15e).

La liste des inscriptions sera close le 31 octobre 1942.

Secrétariat d'Etat aux communications.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de cantonnier chef des routes nationales dans le département du Nord.

Un concours pour l'emploi de cantonnier chef des routes nationales dans le département du Nord aura lieu à Lille, les 12 et 14 octobre 1942.

Le nombre de candidats qui pourra être admis sera fixé ultérieurement.

Le programme des connaissances exigées est celui annexé à l'arrêté du ministre des travaux publics en date du 18 janvier 1937.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Nord (service ordinaire), 171, boulevard de la Liberté, à Lille (joindre un timbre pour la réponse).

Les candidats désirant prendre part aux épreuves du concours devront faire parvenir, à la même adresse, avant le 5 septembre 1942, à douze heures, leur demande d'admission audit concours accompagnée des pièces réglementaires.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. Baton-Taxon